



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

**(65<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 8 novembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Décision du Conseil constitutionnel sur une requête en contestation d'opérations électorales** (p. 4725).
2. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4725).

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite)

##### Environnement

- M. Michel Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Georges Colin, rapporteur pour avis de la commission de la production.
- MM. Ambroise Guellec,  
François-Michel Gonnot,  
M<sup>me</sup> Huguette Bouchardeau,  
MM. Jean-Claude Lefort,  
Jean-Marie Demange.
- M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

#### Rappel au règlement (p. 4736)

M. le rapporteur spécial.

#### Reprise de la discussion (p. 4736)

M. le président.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :  
MM. Michel Voisin, Jean-Jacques Weber, Jean-Paul Fuchs, Georges Mesmin, Jean Proriol, Emile Koehl, Gilbert Le Bris, Alain Calmat, Marc Doiez, Guy Malandain, Christian Estrosi, Jean de Gaulle, Jean-Pierre Kucheida, Guy Lengagne, Michel Destot.

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances.

#### Etat B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 4744)

Titre IV. - Adoption (p. 4744)

#### Etat C

Titre V. - Adoption (p. 4744)

Titre VI. - Adoption (p. 4744)

Après l'article 72 (p. 4745)

Amendement n° 12 de la commission des finances :  
MM. le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 4745).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR UNE REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

**M. le président.** En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification d'une décision de rejet relative à une contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

2

### LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite) ENVIRONNEMENT

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

La parole est à M. Michel Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Nous sommes bien seuls ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs...

**M. Alain Bonnet.** Nous sommes là quand même !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** ... pour parler de ce grand sujet et de ce budget qui est moins grand.

Je suis convaincu toutefois que, par la force des choses, par la force des événements - je ne l'espère naturellement pas mais des catastrophes sont toujours à craindre -, par l'exigence de l'opinion publique qui se manifesterait sans doute encore dans les élections mais également sous d'autres formes, le moment va venir où nous devons avoir, au Parlement et devant l'opinion publique, un grand débat sur la question de l'environnement.

**M. François-Michel Gonnot.** Très bien !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Je suis convaincu que le moment va venir où le Premier ministre et, d'abord, le Président de la République devront tenir un grand discours, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent, sur cette question.

**M. Ambroise Guellec.** Absolument !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Et, au-delà de l'annonce d'une grande politique, ils devront prendre la décision de lui affecter de vrais moyens.

En attendant, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons à examiner votre projet de budget.

Un budget ce sont des hommes, des chiffres, des problèmes.

Vous-même, vos collaborateurs, les fonctionnaires qui travaillent dans vos services et dans l'ensemble des services rattachés à la politique de l'environnement - les D.R.I.R., les D.D.A., les D.D.E., d'autres agences sur le terrain - que je m'efforce de bien connaître, vous êtes des hommes et des femmes de qualité, sincères, compétents, souvent ambitieux, mais souvent déçus, en tout cas désarmés devant l'ampleur des problèmes, le nombre des sollicitations et la faiblesse des moyens dont vous disposez.

Un budget, ce sont aussi des chiffres et, en ma qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, j'en dirai quelques mots.

Lorsque l'on procède à la comparaison habituelle et quelquefois artificielle des dotations budgétaires, on constate que votre budget bénéficie d'une certaine augmentation par rapport à l'année dernière. Selon que l'on est dans la majorité ou dans l'opposition, on le trouvera bien meilleur ou moins mauvais que celui de l'année dernière ! Les crédits de paiement augmentent de 8 p. 100, les autorisations de programme de près de 8 p. 100. Quant à l'enveloppe affectée aux risques majeurs, elle augmente de 10 p. 100.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, une politique budgétaire, ce n'est pas seulement la reconduction des différents postes de dépenses, à quelques points de pourcentage près, en plus comme en 1990 ou en moins comme en 1988. C'est la détermination de priorités et l'attribution à ces priorités de crédits adaptés aux besoins.

Or, dans ce projet de loi, l'environnement, avec 0,06 p. 100 des crédits inscrits au budget de l'Etat, ne fait pas partie des priorités nationales, et c'est le fait fondamental à considérer lorsque l'on porte une appréciation sur l'enveloppe qui lui est consacrée.

Cette politique de l'environnement ne fait même pas partie, ce qui me paraît être une faute ou un oubli singulier, des onze « travaux d'Hercule » auxquels le Premier ministre s'est attelé depuis quelques mois.

Que valent les 766 millions de francs dont vous disposez, même s'ils sont augmentés de quelques dizaines de millions grâce à la discussion budgétaire - si l'on peut parler de discussion lorsqu'elle se réduit à un dialogue entre le groupe socialiste et le Gouvernement - et à la détermination de votre majorité, par rapport à une dépense totale de 38 milliards de francs que supportent actuellement l'ensemble des administrations publiques au titre de l'environnement ?

Au sein du seul budget de l'Etat, les autorisations de programme inscrites au fascicule de votre secrétariat d'Etat ne représentent pas plus de 15 p. 100 du total des dotations destinées à financer les différentes actions.

Quant à l'ampleur des ressources supplémentaires qu'il serait souhaitable de mobiliser en faveur de l'environnement, il est sans doute aujourd'hui difficile de l'estimer. On ne dis-

pose encore, en effet, d'aucune évaluation complète et rigoureuse des dommages causés par les atteintes à l'environnement et des dépenses nouvelles qui seraient nécessaires pour remédier à ces dommages, restaurer la qualité des milieux naturels et arrêter la dégradation de certains espaces. Contrairement à ce qui existe dans d'autres pays, nous ne disposons pas en France de bilan global de l'environnement en fonction duquel pourrait être élaboré un programme d'actions à moyen terme, et ce ne sont malheureusement pas les seuls effectifs du service de recherche de votre ministère - soixante-dix personnes au total - qui permettraient de remédier rapidement à cette lacune.

Quelles que soient les inconnues, les lacunes dans l'information dont nous disposons, il n'en est pas moins clair que la situation est aujourd'hui préoccupante et que les moyens financiers actuellement consacrés aux actions d'environnement sont toujours insuffisants et quelquefois mal utilisés.

L'état de l'air, d'abord. Si, globalement, la pollution soufrée s'est réduite depuis dix ans en raison du recours à l'électricité d'origine nucléaire, elle persiste localement à des niveaux insupportables. Les techniques de désulfuration des fumées, généralisées en République fédérale d'Allemagne, sont dramatiquement peu utilisées en France. D'autres pollutions, celles par les oxydes d'azote, par exemple, se maintiennent au même niveau depuis les années soixante-dix ou même, dans le cas du chlore, se développent. Il est d'ailleurs indispensable à cet égard que la réforme de la taxe parafiscale sur la pollution de l'air, actuellement à l'étude, conduise à l'adoption d'un taux suffisamment élevé par tonne de produit soufré, chloré ou azoté d'au moins 200 francs, quels que soient par ailleurs les inconvénients que présente en elle même la technique de la parafiscalité du point de vue, notamment, du contrôle parlementaire.

L'état de l'eau, ensuite. Moins de 30 p. 100 de la pollution de l'eau est éliminée par les stations d'épuration, dont beaucoup, d'ailleurs, doivent être modernisées ou renouvelées. Je suis effaré, monsieur le secrétaire d'Etat, et c'est un président de conseil général qui vous parle, par les besoins et par les demandes qui s'accumulent sur mon bureau - c'est le cas pour un grand nombre d'autres présidents de conseils généraux - quand je vois par ailleurs les crédits dont je dispose dans mon propre budget, et l'absence de subvention d'Etat. Il n'y a pas de véritable plan national d'équipement pour rattraper notre retard et, en une dizaine d'années, équiper notre pays de manière convenable et moderne en matière de traitement des eaux, de réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement et de traitement des ordures ménagères.

L'état des sols, je viens d'en dire un mot : 500 000 tonnes de déchets dits spéciaux, c'est-à-dire dangereux, sont mis en décharge plus ou moins bien contrôlée chaque année, avec tous les risques d'infiltration dans les sols et de pollution qui en découlent.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai une demande particulière à vous présenter.

Dans le cadre d'une mission que je conduis au titre de la commission des finances, je suis amené à rencontrer des représentants des grands groupes industriels. Je crois savoir que nous ne connaissons pas toujours l'emplacement d'un certain nombre de décharges anciennes créées à une époque où l'environnement n'était pas du tout une préoccupation et où les lois ou les réglementations n'étaient pas si exigeantes, et correspondant à des unités industrielles fermées durant les cinquante dernières années notamment.

Ma demande est très précise et elle est urgente. Je crois qu'il serait de la responsabilité du Gouvernement et de ses services d'établir la carte de ces décharges, correspondant à d'anciennes usines ayant produit des déchets dangereux - cela demandera du temps et quelquefois du courage parce qu'un grand nombre de ces usines appartiennent à des groupes qui n'existent plus - et de prévoir ensuite un plan national de réhabilitation et de restauration de ces décharges. Je serai amené à préciser cette demande dans le cadre du rapport que je ferai au nom de la commission des finances.

L'état de la nature, préoccupant, lui aussi : les défrichements, le mitage urbain, un équipement touristique ne prenant pas toujours en compte comme il le devrait - je suis bien placé pour le savoir - l'impact sur l'environnement, l'assèchement des zones humides, les pollutions détruisent chaque année une fraction non négligeable de notre patrimoine naturel en réduisant sans cesse le domaine des écosystèmes remarquables dont notre territoire est si riche.

Il y a aussi la grave question du bruit, celle des eaux pluviales et bien d'autres !

Ce bilan est trop bref. Quinze minutes, c'est bien peu pour parler d'un tel sujet !

Je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un sursaut est nécessaire. Je n'en trouve pas la marque dans le projet de budget que je suis chargé de rapporter. Je la trouverai sans doute dans votre discours parce que je connais votre ténacité, votre ambition, mais, entre les discours et la réalité, entre les intentions et les chiffres, il y a pour l'instant une trop grande marge.

Il y a quelques semaines, je lisais un entretien très intéressant entre le commandant Jacques-Yves Cousteau et le Premier ministre, Michel Rocard, dans un grand hebdomadaire. Le Premier ministre disait d'emblée, au début de cet entretien de très haute qualité, qu'à propos d'environnement, il fallait mettre les « bouchées doubles ». Entre cette intention et votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, il y a une trop grande marge. Si le Premier ministre veut mettre les bouchées doubles, il n'a pas doublé votre budget comme il aurait pu le faire. Lorsque la volonté politique existe - nous l'avons vu en 1981 et en 1982 à propos de la culture - il est possible d'augmenter le budget d'un ministre, même dans des proportions inhabituelles, exceptionnelles, de le multiplier par 50 p. 100, voire de le doubler. Quels que soient les discours et les intentions, une telle volonté politique ne se traduit pas dans les actes, dans les chiffres, dans le budget.

Les moyens en personnel de votre secrétariat d'Etat seront sans doute renforcés de quelques emplois nouveaux mais, là encore, il y a de grandes insuffisances. Je l'ai souligné tout à l'heure à propos des services de la recherche. Il est un domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, dans lequel la pauvreté de vos moyens risque de devenir grave - mais ai-je besoin d'appeler votre attention sur ce point ? - c'est celui de l'application des lois et règlements européens. Je parle non de la qualité des hommes, naturellement, mais de leur nombre en matière de service juridique. La possibilité désormais de présenter des recours auprès des instances européennes risque de poser des problèmes majeurs, avec la mise en conformité des lois et des règlements européens avec nos propres lois et nos propres règlements, et je ne parle pas seulement de la récente décision du Conseil d'Etat. Vous n'avez pas les moyens juridiques de traiter ces questions, pas plus que les préfets ne les ont vraiment quand ils sont amenés à traiter des problèmes liés au droit des sols ou aux enquêtes d'utilité publique.

Mon temps de parole est écoulé, monsieur le secrétaire d'Etat, et je suis obligé d'abréger mon propos. J'aurais pu parler de bien d'autres choses. Peut-être le rapporteur spécial de la commission de la production et des échanges complètera-t-il ce propos dans le cadre de son rapport. Je sais que, au-delà des clivages politiques, nous avons tous la même préoccupation.

J'aurais pu parler du grand sujet des déchets. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que je fais, au nom de la commission des finances, une mission d'information. C'est une procédure nouvelle, en tout cas bien plus utilisée qu'auparavant, à l'initiative du président de notre commission. Depuis quelques mois, plusieurs fois par semaine, je rencontre beaucoup de gens. Avant de parler ou de proposer, en effet, il faut connaître et, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, je crois que les hommes politiques doivent avoir une certaine humilité. En tout cas, j'écoute, j'apprends et je rendrai ce rapport dans quelques mois. Il a pour objectif de réactualiser les chiffres en matière de dépenses publiques et privées pour l'environnement. Il a comme ambition d'établir, secteur par secteur - peut-être ne sera-t-il pas possible de le faire globalement - le prix de l'écologie, c'est-à-dire ce que coûteront dans cinq et dix ans les dépenses que l'on ne fait pas aujourd'hui faute de moyens et faute de volonté.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Barnier.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Je m'en suis rendu compte, monsieur le président, et, usant de votre bienveillance, je vais conclure en quelques minutes.

**M. le président.** En quelques secondes !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Je conclurai comme je l'ai fait dans mon rapport écrit.

Je répète - mais je sais que le Premier ministre en est, comme vous-même, aujourd'hui conscient - que la gravité des atteintes à l'environnement et le développement des risques industriels imposent un sursaut.

Ce sursaut requiert, d'une part, le renforcement de vos moyens techniques, juridiques et financiers, notamment au moment où vous devez participer plus fréquemment encore à des concertations internationales.

Il requiert - et, là, il faudra une certaine forme de courage, d'imagination - une nouvelle étape dans la décentralisation, notamment vers les départements qui sont prêts à mener une action importante et décentralisée. Si l'Etat les y encourage ou vient les aider, la tâche sera encore plus facile, comme cela a été le cas de mon département.

Ce sursaut ne saurait être efficace sans une mobilisation concertée de tous les partenaires, associations, Etat, collectivités territoriales et entreprises.

Je ne sens pas dans ce budget la trace de ce sursaut.

Votre budget reste prisonnier des situations acquises. Il ne marque pas de véritable rupture avec une situation dans laquelle le ministère de l'environnement a été en quelque sorte trop longtemps condamné à ne jouer qu'un rôle marginal, du fait de la faiblesse de ses moyens par rapport aux intentions de ses différents ministres, par rapport aux moyens de ses différents partenaires et, enfin et surtout, par rapport à la gravité des problèmes.

Je serai donc amené à faire, au nom de la commission des finances et, je l'espère, du Parlement, un certain nombre de propositions concrètes, précises et chiffrées. Elles pourraient conduire à ce sursaut et à une loi d'orientation pluriannuelle pour la décennie 1990-2000 en faveur de l'écologie et de l'environnement.

Votre rapporteur a l'espoir et l'ambition que le travail qu'il conduit avec d'autres justifiera d'abord, et pour la première fois, un grand débat en présence du Premier ministre et de tous les ministres concernés devant le Parlement et conduira ensuite à cet effort national et pluriannuel en faveur de l'environnement.

Ainsi, ce budget pour 1990 pourrait, nous l'espérons, marquer la fin d'une trop longue période d'indifférence et quelquefois de passivité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les groupes de l'opposition - en tout cas, le mien - émettront un vote négatif.

**M. Alain Bonnet.** N'oubliez pas que vous rapportez au nom de la commission des finances !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Cela dit, bien sûr, la commission des finances, au nom de laquelle je rapporte, a émis un avis favorable.

**M. Alain Bonnet.** Quand même !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Le rapporteur que je suis avait souhaité que l'on marque davantage encore notre souci d'une rupture dans l'attribution des crédits affectés à l'environnement. En tout cas, quelles que soient nos opinions et nos sensibilités, monsieur le secrétaire d'Etat, notre rôle de parlementaires - et soyez assuré à cet égard de notre vigilance et de notre dynamisme - est, bien au-delà de votre budget annuel, d'appeler le Gouvernement et le pays à cette ambition en faveur de l'écologie, qui devient aujourd'hui une véritable exigence. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Dans la suite de notre débat, mes chers collègues, je n'accepterai pas que les orateurs dépassent ainsi leur temps de parole.

Je demande donc à chacun de bien vouloir respecter le temps imparti.

La parole est à M. Georges Colin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Georges Colin, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme chaque année au moment de l'examen du budget de l'environnement, nous mesurons combien il est difficile d'apprécier ce budget et l'action en faveur de l'environnement. Le rapporteur spécial de la commission des finances a également évoqué cette difficulté d'appréciation.

Les phénomènes à traiter sont d'une grande variété : la qualité des eaux et de l'air ; les forêts - et les incendies de cette année ont constitué un problème particulièrement sensible - ; les déchets domestiques et industriels ; le bruit, auquel sont sensibles, nous dit-on, 72 p. 100 de nos concitoyens ; la dégradation des sols ; les risques technologiques ou naturels.

Les échelles d'intervention sont, elles aussi, d'une grande diversité, car leur importance varie selon les phénomènes constatés. On peut être sensible à son environnement immédiat, au bruit de son voisin ou à la qualité de la rivière toute proche sans être toujours conscient des répercussions nationales, voire planétaires, de certains comportements sur la qualité de l'air ou l'évolution de la couche d'ozone.

Il faut toujours garder à l'esprit la multiplicité des intervenants, monsieur le rapporteur spécial. Quand vous dites que les crédits consacrés à l'environnement ne représentent que 0,06 p. 100 du budget national, vous semblez oublier qu'une bonne partie de l'action pour l'environnement est menée par de nombreux intervenants - des agences diverses, des établissements publics comme l'Agence pour la qualité de l'air, les agences de bassin, l'A.N.R.E.D., les collectivités communales, départementales et régionales, divers ministères, qui représentent ensemble une dépense de 39 milliards de francs.

Il faut ensuite tenir compte de l'intervention des entreprises, soit 19 milliards de francs. Mais on ne peut pas déplorer dans le même temps que les dépenses des entreprises soient supérieures à celles du ministère, puisqu'il a été admis par tout le monde que les pollueurs devaient être les payeurs et que les industriels contribuent par là même à l'effort en faveur de la défense de l'environnement qu'ils polluent.

Il faut enfin savoir que l'intervention des ménages représente 14 milliards de francs.

Cela signifie donc que les dépenses liées à la défense de l'environnement en France s'élevaient à 72 milliards de francs. Et, si le secrétariat d'Etat à l'environnement, avec 722 millions de francs inscrits au projet de budget, ne représente que 1 p. 100, c'est parce qu'il a été convenu jusqu'à présent que le rôle de ce secrétariat d'Etat était un rôle d'animation et de coordination.

Si je prends la peine de répéter ces évidences, c'est qu'elles sont fréquemment oubliées et que les Français ne doivent pas douter des actions qui sont menées pour l'environnement.

La commission de la production et des échanges a été sensible au fait qu'un secrétaire d'Etat consacre tout son temps à l'environnement. Elle s'est félicitée aussi des progrès réalisés à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la voiture propre, du contrôle de la couche d'ozone grâce à la signature du protocole de Montréal et même à une anticipation obtenue avec les industriels concernés, des progrès concernant l'effet de serre enregistrés à la conférence de La Haye et des progrès réalisés à propos de l'Antarctique, où les positions de la France sont de mieux en mieux entendues et comprises.

La commission de la production a été sensible au fait que le budget de l'environnement augmente de 9 p. 100. En y incorporant les crédits consacrés aux risques majeurs, l'augmentation est de 14 p. 100.

Comme les membres de la commission des finances, nous avions formulé un certain nombre de demandes. Monsieur le rapporteur spécial, vous ne pouvez pas prétendre que le dialogue n'est qu'un dialogue entre le parti socialiste et le secrétaire d'Etat...

**M. Ambroise Guellac.** Mais si !

**M. Georges Colin, rapporteur pour avis.** ... puisque vous évoquez vous-même la mission qui vous avait été confiée. Incontestablement, la commission a effectué un travail, dont nous espérons des résultats. Je ne trahirai pas la commission en révélant que nous avons demandé un effort législatif important. Je pense que M. le secrétaire d'Etat nous parlera tout à l'heure des différents projets concernant la fiscalité, fiscalité qu'il a qualifiée de vertueuse, disons stimulante, pour les actions en faveur de l'environnement.

Une loi sur l'eau est en préparation. Après la sécheresse de 1976, on en avait déjà évoqué la nécessité. La loi de 1964 n'est pas toujours appliquée, un certain nombre de décrets ne sont jamais sortis, et elle se révèle fréquemment obsolète. Une loi sur l'eau est donc indispensable.

Il faudrait régler également quelques petits problèmes qui relèvent du loisir, comme la pêche ou la chasse.

**M. Jean-Marie Demange.** Ce ne sont pas des « petits problèmes » !

**M. Georges Colin, rapporteur pour avis.** Mais parce que ce sont des problèmes de loisirs, parce qu'ils intéressent une bonne partie de notre population, il ne faut pas les laisser traîner. Chaque chose qu'on laisse traîner se transforme en serpent. Et personne n'aime les serpents !

Alors, sur la pêche à la ligne dans les plans d'eau, un amendement serait, je crois, le bienvenu, car il permettrait de résoudre les problèmes avec les piscicultures et les étangs.

De même, en ce qui concerne la chasse, quelques textes nous permettraient de régler nos problèmes sans sensiblerie.

Je crois qu'il faudra faire très attention lorsque nous aborderons les problèmes de la loi Verdeille, parce que c'est un édifice fragile et que cet effort d'organisation des chasseurs ne doit pas être mis en péril.

Mais nous avons essentiellement demandé trois efforts budgétaires en commission de la production et des échanges.

Grâce aux recettes qui ont été votées dans la première partie de la loi de finances, nous espérons - et je souhaite que M. le secrétaire d'Etat le confirme tout à l'heure - 65 millions d'effort supplémentaire. La « réserve parlementaire » pourrait apporter 20 millions supplémentaires au budget. Dans ces conditions, nous allons avoir un budget qui augmentera de plus de 25 p. 100. J'espère, monsieur le rapporteur de la commission des finances, que cette augmentation du budget de près d'un quart vous incitera à réfléchir dans votre vote définitif.

Cet effort supplémentaire, nous en avons vu la répartition grossièrement par tiers, mais nous attendrons la confirmation.

S'agissant du premier tiers, nous avons demandé qu'il soit consacré aux actions traditionnelles liées aux parcs, aux réserves, au Conservatoire du littoral. Cela peut apparaître quelquefois comme du saupoudrage, ou comme la traduction d'une absence de politique. Je constate que cela intéresse plus de quarante départements, une vingtaine de régions et que des parcs sont constamment demandés - deux parcs sont encore créés cette année, dans la Brenne et le Cotentin. C'est un outil et de protection de la nature et d'aménagement du territoire.

Quant au Conservatoire du littoral, il est remarquable de noter que les outils réglementaires de protection du littoral s'avèrent fréquemment trop fragiles et que le zonage dans un plan d'occupation des sols n'est pas une arme suffisante. L'acquisition foncière se révèle indispensable, et le président du Conservatoire nous a convaincus que le Conservatoire du littoral avait besoin de cette rallonge, tout comme l'A.N.R.E.D. et la vie associative, qui est incontestablement un relais de l'action ministérielle.

S'agissant du deuxième tiers de l'augmentation, nous avons pensé qu'il devait porter sur l'effort de recherche. Nous espérons que ce souhait sera pris en compte, en particulier pour sauver l'IRCHA, l'Institut national de recherche chimique appliquée, qui constitue pour les toxicologies et pour diverses recherches sur les pollutions un outil dont la survie doit être assurée.

Et puis, il faut renforcer nos connaissances dans tous les domaines de pollution, aussi bien de l'eau que de l'air et des aménagements.

Certes, l'effort était déjà important et les rapports écrits soulignent les efforts budgétaires qui avaient été accomplis, mais les agences de bassin, l'agence pour la qualité de l'air, doivent disposer des indispensables structures d'expertise, permettant de connaître l'ensemble des éléments polluants afin d'en limiter la diffusion.

Nous voyons fréquemment, dans le domaine de la protection de la nature, des « Verts » un petit peu obsessionnels ou sentimentaux exploiter des réflexes de craintes, des réactions de sensiblerie, et avoir des comportements irrationnels. Le Gouvernement doit répondre par la démonstration que l'écologie ne peut être qu'humaniste et scientifique en renforçant les comportements rationnels. L'effort de recherche, de connaissance doit également contribuer à l'indépendance nationale. L'existence d'une agence européenne de l'environnement suppose la création d'une antenne française, afin de disposer des connaissances indispensables à la discussion des critères, qui, autrement, nous seraient imposés de l'extérieur.

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

**M. Georges Colin, rapporteur pour avis.** Enfin, s'agissant du troisième tiers, nous souhaitons tous qu'il soit consacré à donner une voix, des yeux ou des bras au secrétariat d'Etat chargé de l'environnement dans les départements. Et je crois que l'ensemble des parlementaires se rejoignent et rejoignent le secrétaire d'Etat sur cette préoccupation. On gouverne de loin et on administre de près. Malheureusement, le secrétariat d'Etat à l'environnement n'a pas d'administration suffisante.

Sans présumer des conclusions du rapport Lori, qui vous sera remis à la fin de l'année et sans anticiper sur l'organisation des préfectures et les conséquences de la décentralisation, nous sommes unanimes pour demander que le préfet puisse disposer d'une mission « environnement » qui puisse faire entendre la voix de l'environnement au même titre que l'agriculture, l'équipement, l'industrie ou la santé.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous aviez déjà un bon budget avec 14 p. 100 d'augmentation. Il y a eu un travail parlementaire important. J'en remercie en particulier tous les amis qui ont contribué à ce travail. Si vous nous confirmez l'effort supplémentaire de 10 p. 100, nous aurons passé le seuil d'organisation et une étape dans la structuration du ministère de l'environnement. La majorité aura démontré sa capacité de création. Je crois que l'opposition saura aussi se montrer constructive. Et nous aurons, sans doute, le plaisir d'avoir un budget voté à l'unanimité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons à la discussion.

La parole est à M. Ambroise Guellec, pour cinq minutes.

**M. Ambroise Guellec.** Monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes bien sûr là pour parler de votre budget, mais nous nous rendons bien compte - Michel Barnier le disait tout à l'heure - que, en matière d'environnement, tout n'est pas affaire de chiffres, et qu'il y a bien autre chose. Mais il faut tout de même y revenir un peu.

Je lisais récemment le pourcentage que représentait le budget de l'environnement dans le budget de la nation, il y a dix ans. Il se situait *grosso modo* à 14 p. 1000, ou un peu plus. Pour cette année 1990 - du moins d'après ce que nous en connaissons - il s'agit d'un peu plus de 0,6 p. 14 000. Vous n'en êtes pas l'unique responsable, et peut-être n'en êtes-vous guère responsable. D'autre part, des bruits de couloir nous ont informés - et j'en remercie vos proches collaborateurs, car, sans eux, je ne l'aurais pas su aujourd'hui - que de longues discussions avaient eu lieu les jours précédents pour savoir comment on pourrait aborder quelques lignes budgétaires. Nous ne sommes naturellement pas contre, mais nous aurions aimé que l'ensemble de la représentation nationale fût associée à ce travail. Nous regrettons que cela n'ait pas été le cas.

Il y a dix ans, disais-je, le budget de l'environnement ne représentait pas grand-chose. Celui que vous nous proposez, ma foi ! représente encore un peu moins. Je dirai que, à égalité de moyens - et vous le savez tout comme moi - la situation se dégrade, pour la simple raison que la population augmente, que les modes de vie changent, que les pollutions se diversifient, qu'un certain nombre de problèmes que l'on ne connaissait pas précédemment apparaissent.

Bien entendu, nous reconnaissons les améliorations qui figurent dans votre projet de budget pour 1990, et nous les apprécions. Les orateurs précédents l'ont dit ; d'autres le diront probablement encore.

Nous vous accompagnons dans cette démarche. De même, lorsque Mme Bouchardeau se défend bec et ongles, si j'ose dire, pour la reconnaissance de l'écologie et de l'environnement, nous sommes avec elle dans ce combat. De même, lorsque Michel Barnier engage un travail très important sur le problème de l'environnement dans notre pays, nous l'accompagnons, toutes tendances politiques confondues, dans cette voie. Néanmoins, le chemin à parcourir est encore très long, et j'aimerais qu'on garde bien les pieds sur terre.

Au cours de l'année écoulée, nous avons beaucoup entendu parler d'environnement. Les colloques se sont multipliés, et on nous en annonce de nouveaux pour bientôt. Toutefois, ça ne coûte pas très cher ; ce ne sont donc pas ces colloques qui obéreront le budget, même si celui-ci n'est pas très élevé. Des conférences internationales ont également eu lieu - par exemple à La Haye ou au sommet de l'Arche à La Défense - qui, elles, coûtent un peu plus cher. Mais, pour notre part, nous voudrions des résultats concrets.

On peut certes aller de l'Arctique à l'Antarctique en passant par l'Afrique et ses éléphants ou la forêt amazonienne, mais mon groupe souhaite qu'on en revienne un peu à l'humanisme quotidien que j'évoquais l'année dernière. A cet égard, je citerai un simple exemple : le problème de la lutte contre le bruit. Si vous interrogez les Français, ils vous répondent que le bruit est pour eux le premier problème en matière d'environnement. Il suffit de rappeler que depuis vingt ans la circulation aérienne a quadruplé, alors que dans le même temps le bruit fait par chaque avion n'a pas été réduit de quatre fois. Par conséquent, des nuisances supplémentaires sont intervenues. Je pourrais multiplier les exemples.

Là encore, ce n'est pas uniquement une question de crédits. C'est une question d'approche coordonnée et globale du problème. Je crois que vous y réfléchissez, mais il faudrait qu'on aille vite et qu'on n'en restât pas au stade des intentions.

J'aurais pu également évoquer le problème de la pollution de l'air. L'agence qui en est chargée ne marche pas mal, mais son rôle devrait être encore accru.

J'aurais pu citer aussi la protection des sites. A cet égard, je ferai observer qu'il serait difficile de se contenter d'une simple reconduction des crédits en faveur du Conservatoire du littoral. Mais on m'annonce à ce sujet une bonne nouvelle. Peut-être est-ce parce que le président de cet établissement a su plaider sa cause avec conviction ? En tout cas, nous partageons sa démarche, car les besoins du Conservatoire du littoral sont très importants.

Globalement, l'intégration de l'écologie dans les choix d'aménagement reste encore à faire.

J'ai appris ce matin par la presse que l'on parlait d'un plan vert. Nous verrons à l'usage. Dans l'immédiat, je crois que l'efficacité d'un tel plan reste à démontrer. Il y a des contre-exemples frappants.

On va bientôt parler de l'organisation de la région parisienne.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Guellec.

**M. Ambroise Guellec.** A combien de temps ai-je encore droit, monsieur le président ?

**M. le président.** Vous n'avez plus droit à rien !

**M. Ambroise Guellec.** Dans ce cas, je vais conclure. Je ne parlerai donc pas de ce sujet que je voulais évoquer. En fait, en cinq minutes, on ne peut parler qu'un peu d'environnement. Je crois qu'il y a aussi des progrès à faire s'agissant du fonctionnement de cette assemblée.

Avant de conclure, je voudrais tout de même dire un mot sur l'importance des associations. Leurs moyens sont simplement reconduits, alors qu'elles sont nécessaires et que leur rôle est prépondérant. Peut-être que tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, vous allez sortir également quelque chose de votre hotte en faveur de ces associations ? En tout cas, je le souhaite très vivement.

En conclusion, je dirai que nous sommes au total tout de même un peu loin du compte. Certes des intentions sont affichées et un certain nombre de pistes, nous semble-t-il, sont en train d'être tracées. Nous sommes disposés à nous y engager, et, si nous avons suffisamment avancé l'année prochaine, je crois que ce sera de très bon cœur que nous serons prêts à aller plus loin, et même dans l'expression de notre vote. Pour cette année, je crains que cela ne soit un peu difficile. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. François-Michel Gonnot, pour cinq minutes.

**M. François-Michel Gonnot.** Monsieur le secrétaire d'Etat, les rapporteurs l'ont rappelé tout à l'heure : vous êtes toujours le parent pauvre du Gouvernement. Vos collègues des finances et du budget vous ont toujours laissé la petite part du budget : vous représentez toujours un demi-millième du budget de l'Etat ! Votre administration est toujours squelettique : un millier d'agents, dont seulement la moitié sont en province, sur le terrain ! Vous êtes toujours un secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, donc un ministre qui n'est pas autonome, et l'essentiel des moyens financiers de l'Etat

destinés à l'environnement vous échappe. Bref, l'environnement et la défense de la qualité de la vie ne sont toujours pas, malgré les discours officiels, l'une des préoccupations majeures du Gouvernement ; c'est une opinion largement partagée dans le pays et sur ces bancs.

Et pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat, le « chiche » que vous aviez lancé il y a tout juste un an dans cet hémicycle, alors que plusieurs de nos collègues dont certains siègent sur les bancs de votre majorité réclamaient un grand ministère de l'environnement, avait laissé espérer !

Pourtant, vous percevez toujours la fantastique attente de l'opinion pour tout ce qui touche à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie !

Pourtant, aussi, de l'Alaska à l'Antarctique, on ne peut pas dire que vous n'avez pas fait d'efforts pour donner le change et pour faire croire au monde entier que la France avait, elle, une grande politique de l'environnement !

Parfois, vous avez même fini, c'est vrai - et c'est un hommage que je vous rends, monsieur le secrétaire d'Etat - par faire illusion. Mais l'illusion résiste mal au temps. Elle ne peut en tout cas durablement suffire à faire une politique et à remplacer une législation qu'il reste à parfaire, une administration quasi inexistante, des moyens financiers qui tardent à venir ou que vous ne contrôlez pas, et des pouvoirs que certains de vos collègues vous refusent toujours.

« Une misère ! », c'est ainsi que vos anciens amis, les Verts, ont qualifié votre budget. Ils vous reprochent même de vous complaire dans cette misère. Ils refusent, si j'ai bien compris, de venir discuter de votre budget avec vous, tout au moins avec vous seul, et préfèrent un dialogue direct, qui, semble-t-il, a été fructueux, avec le Premier ministre. C'est peut-être difficile à accepter pour vous, mais je vous rassure, nous ne serons pas aussi sévères qu'eux.

Néanmoins le groupe Union pour la démocratie française ne pourra se satisfaire des crédits que vous sollicitez aujourd'hui et qui ne sont pas à la hauteur des problèmes. Et, à cet égard, je pourrais citer de nombreux exemples.

C'est ainsi que les quelque vingt-cinq postes supplémentaires accordés au service des installations classées sont loin de suffire pour surveiller et contrôler les 58 000 établissements classés !

Vous doublez certes les crédits d'intervention de l'A.N.R.E.D., mais vous laissez toujours cette agence avec des moyens de fonctionnement qui sont à la limite du suffisant... voire sans président pendant deux ans !

Vous augmentez certes de 13 p. 100 les moyens de la recherche, mais cela est loin, très loin, d'être à la hauteur de ce que font, par exemple, nos partenaires britanniques ou allemands !

S'agissant de la politique d'amélioration de la qualité de la vie, vous favorisez les réseaux de surveillance de la pollution atmosphérique, mais vous persistez à ne pas doter l'agence pour la qualité de l'air de moyens de fonctionnement suffisants.

Ainsi pourraient s'égrener les exemples.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous affirmez par ailleurs que la France doit respecter ses engagements internationaux. C'est bien le moins que l'on puisse attendre d'elle. Soit ! Mais pourquoi alors attendons-nous toujours que soient inscrits à l'ordre du jour de notre assemblée les actes de ratification des conventions de Berne et de Bonn, lesquelles sont pourtant signées depuis dix ans déjà ?

Pourquoi, alors que vous souhaitez incontestablement le partenariat avec l'ensemble des collectivités locales, ne pas avoir essayé avec davantage de ferveur d'imposer une politique contractuelle dans le cadre des contrats de Plan Etat-régions ?

Les moyens de votre politique, si tant est que l'on puisse parler de politique, ne sont pas suffisants. Le pays attend toujours de la part du Gouvernement une approche globale des problèmes de l'environnement.

Nous avons appris par la presse et dans les couloirs ce matin, que vous pourriez annoncer une rallonge budgétaire. Mais une rallonge, même si elle est bonne, ne suffit pas à faire un bon budget. Cela facilite, c'est vrai, ici ou là, quelques politiques sectorielles, mais cela ne suffit pas à faire une grande politique.

Si l'on en croit la presse, vous auriez même découvert hier la nécessité d'un plan vert ! A la veille du débat budgétaire, avouez que c'est une découverte un peu tardive !

Il y a un an et demi, monsieur le secrétaire d'Etat, quand vous avez accédé aux responsabilités ministérielles, votre nomination avait soulevé un certain courant de sympathie, en tout cas dans le pays. Un écologiste au pouvoir, un ministre vert parmi les ministres roses, cela méritait d'être jugé aux actes et non en fonction d'a priori politiques.

Il y a un an, vous veniez ici-même présenter votre budget. Il était déjà étroit, il était déjà insuffisant et vous étiez, semble-t-il, le premier à le reconnaître. Mais ce n'était que votre premier budget et vous aviez encore droit à une certaine indulgence. Aujourd'hui, le projet de budget que vous soumettez, même si vous l'améliorez, n'est, malheureusement, qu'une reconduction du budget précédent.

**M. le président.** Il vous faut conclure.

**M. François-Michel Gonnot.** Je conclus, monsieur le président.

J'imagine facilement ce que M. Lalonde, l'écologiste d'hier, dirait de ce projet de budget. Il ne serait sans doute pas plus tendre que ses amis d'hier qui sont, si j'ai bien compris, ses détracteurs d'aujourd'hui. En imaginant cela, je me dis que, quelque part, vous devez être malheureux et que déjà, peut-être, vous faites semblant d'y croire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Huguette Bouchardeau, pour cinq minutes.

**Mme Huguette Bouchardeau.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je dois présenter ici la position du groupe socialiste. Je vais le faire en quelques mots en insistant sur ce qui me paraît être l'essentiel.

Autrefois, nous dit-on, un orateur s'était rendu célèbre en répétant au début de tous ses discours : « Il faut détruire Carthage ! » Pour ma part, je me suis fait une petite célébrité dans cet hémicycle, dans nos réunions de commission ou dans des réunions internes, en répétant sans cesse : « Il faut construire le ministère de l'environnement ! »

C'est simple, puisque le ministère de l'environnement existe, que le souci de l'environnement est de plus en plus présent dans notre pays et que les hommes et les femmes politiques sont de plus en plus conscients des problèmes d'environnement. Toutefois l'instrument dont dispose l'Etat pour gérer les politiques de l'environnement est malheureusement encore insuffisant, inadapté et incomplet. Nous devons donc essentiellement orienter nos efforts pour compléter ce qui existe déjà et pour donner véritablement au ministère de l'environnement les outils qui lui sont nécessaires. C'est en ce sens qu'ont eu lieu les discussions préparatoires à ce budget.

A cet égard, je regrette d'entendre trop souvent répéter que les choses se sont réglées dans les couloirs ou simplement entre un groupe et le Gouvernement. Ce n'est pas la vérité ! *(Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)* De larges débats ont eu lieu au sein de la commission de la production et des échanges, qui est la commission chargée d'examiner les questions relatives à l'environnement.

Je me réjouis d'ailleurs que, en cette matière au moins, on ait inauguré une autre manière de faire de la politique, et je suis heureuse de constater qu'il peut exister un consensus entre des députés de différentes tendances pour admettre que les problèmes de l'environnement constituent une priorité nationale qui doit être reconnue parmi les priorités budgétaires. Je me réjouis donc que ce débat, porté par le groupe majoritaire de l'Assemblée nationale, ait trouvé des échos dans tous les groupes.

Par ailleurs, je serais très heureuse si nous pouvions émettre un vote qui montre qu'il se passe aujourd'hui quelque chose de très positif. Cela changerait du ronronnement ordinaire que nous avons eu l'habitude d'entendre lors de l'examen des précédents budgets sur l'environnement. Et j'en parle sagement !

Il faut, disais-je, construire le ministère de l'environnement. Pour cela, il y a beaucoup à faire.

On pourrait, par exemple, prendre des mesures qui permettraient - et vous en avez parlé à plusieurs reprises, monsieur le secrétaire d'Etat - de dégager des fonds à partir d'une fiscalité propre. Cela existe déjà dans le secteur de l'eau. C'est

ainsi que les agences de bassin mobilisent, à partir d'une fiscalité qui leur est propre, une somme qui représente six fois les crédits du ministère de l'environnement. Ce système a également commencé à être mis en œuvre dans le domaine de l'air avec l'agence pour la qualité de l'air, mais les moyens de celle-ci sont toutefois aujourd'hui cruellement insuffisants.

Un tel système doit être mis en œuvre dans d'autres domaines. C'est d'ailleurs ce que proposent les experts. Je pense en particulier que les politiques nouvelles de l'énergie qui devront être conduites dans les années à venir, en particulier pour réduire cet effet de serre dont on nous dit qu'il risque d'être une menace pour l'environnement général, devraient l'être à partir d'une fiscalité portant sur tous les carburants, tous les combustibles qui, d'une manière ou d'une autre, nuisent à l'environnement.

Le groupe socialiste a décidé d'apporter ses voix à votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat. Cela ne devrait étonner personne... quoique certains de ceux qui ont suivi avec soin le débat public qui a eu lieu pourraient s'interroger puisqu'un certain nombre d'entre nous ont dit clairement qu'ils voulaient davantage pour le budget de l'environnement.

En fait, monsieur le secrétaire d'Etat - et j'espère que vous pourrez nous apporter des réponses positives sur ce point - nous voudrions que l'on mette en place sur le terrain, ou tout au moins que l'on commence à mettre en place, ce qui serait pour vous un véritable bras séculier dans les départements et dans les régions.

**M. le président.** Il vous faut conclure, madame Bouchardeau.

**Mme Huguette Bouchardeau.** Je vais conclure en quelques mots, monsieur le président.

Pour cela, l'Etat dispose certes de ses administrations de police. Mais nous estimons qu'il doit également se doter sur le terrain d'une administration d'animation. Les personnes chargées d'animer les politiques d'environnement pourraient être placées soit auprès des collectivités locales, soit auprès des préfetures, et je pense d'ailleurs que ce n'est pas forcément contradictoire.

Par ailleurs, pour les missions départementales, il faut au moins 30 millions de plus, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il faut aussi davantage de crédits pour la recherche. Les contrats de recherche ne doivent pas être dispersés, émiettés. Il ne faut pas donner un million par ci par là, pour tel ou tel petit groupe, pour tel biologiste ou tel savant. Mais il convient de passer des contrats de recherche qui permettent d'activer directement des politiques sur le terrain. Le secrétariat d'Etat à l'environnement n'est pas un centre de recherche, mais il doit conduire des politiques. Et pour cela, il faut mener à bien les études nécessaires, en particulier sur le terrain, aux endroits où les problèmes se posent. Les élus locaux que nous sommes savent que les problèmes d'environnement se traitent à nos portes, qu'il s'agisse des rivières polluées ou des déchets dont on ne sait pas quoi faire. Pour cela, il faut non seulement des crédits mais aussi des conseils et des avis autorisés : les collectivités locales ont souvent besoin d'hommes et de femmes compétents en matière d'environnement afin de les aider.

**M. le président.** Madame Bouchardeau, je vous demande à nouveau de conclure.

**Mme Huguette Bouchardeau.** Nous espérons beaucoup que la réserve parlementaire permettra de dégager une vingtaine de millions de francs en faveur du conservatoire du littoral, des réserves, des associations et de l'A.N.R.E.D.

En ce qui concerne la recherche, il faut abonder les crédits de l'IRCHA. Au moins 20 à 25 millions de francs devraient aller à des contrats de recherche sérieux permettant l'animation de l'action future.

**M. le président.** Ma chère collègue, vous avez depuis longtemps épuisé votre temps de parole.

**Mme Huguette Bouchardeau.** Veuillez m'excuser, monsieur le président : je termine.

Je serai très heureuse de voter ce budget s'il est répondu de manière positive à mes questions concernant la construction d'une administration locale et le traitement des pro-

blèmes de l'environnement sur le terrain. Quand on a fait un petit voyage à l'intérieur du secrétariat d'Etat chargé de l'environnement, on a envie...

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** D'y retourner !

**Mme Huguette Bouchardoau** ... qu'il ait les moyens de sa politique. Et lorsqu'on est élu local, en a envie d'avoir auprès de soi des hommes et des femmes qui, en liaison avec le secrétariat d'Etat, soient susceptibles d'aider les collectivités locales à mener sur le terrain une politique de l'environnement. Tous ceux qui ont eu des responsabilités au secrétariat d'Etat chargé de l'environnement de même que ceux qui, en tant qu'élus locaux, ont des responsabilités sur le terrain en ce domaine me comprennent et m'ont d'ailleurs approuvée lors des débats que nous avons eus pour préparer ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Jacques Weber.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Lefort, pour cinq minutes.

**M. Jean-Claude Lefort.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre débat s'inscrit dans un cadre de vaste ampleur : quel avenir préparons-nous pour notre planète ? Cette question majeure comporte deux volets solidaires : les problèmes posés de manière universelle et ceux qui se posent de manière plus directe en France. Ces problèmes sont tels qu'ils doivent nous conduire à être tout à la fois des citoyens de France et des citoyens du monde. C'est en fonction des grands défis qu'il convient donc d'apprécier ce budget.

La sentence est lourde, monsieur le secrétaire d'Etat, mais incontestable : de 0,062 p. 100 du budget de l'Etat en 1989, vos crédits passent cette année à 0,063 p. 100, plus une pochette surprise, si j'ai bien compris.

**M. Gilbert Le Bris.** Une bonne surprise !

**M. Jean-Claude Lefort.** Il faudrait être un écologiste un peu particulier pour considérer qu'il s'agit là d'une progression fulgurante. En vérité, votre budget est un budget résiduel, une sorte de budget aspirine, car vos moyens sont totalement hors de proportion avec l'ampleur du mal qu'ils sont censés combattre. Or les moyens existent, mais, là encore, le mur de l'argent est infranchissable pour vous !

Pourtant, c'est la domination de l'argent sur l'ensemble des activités et la recherche effrénée de profit qui sont la cause majeure du mal.

**M. François-Michel Gonnot.** Et Tchernobyl ?

**M. Jean-Claude Lefort.** Une chose est de déplorer les catastrophes maritimes ou pétrolières, de se rendre sur place une fois le mal fait, une autre chose est de remettre en cause les pavillons de complaisance et d'agir en ce sens. Une chose est de déplorer la mise à mal de la forêt amazonienne, une autre chose de s'attaquer à la diminution de la dette qui accable le Brésil.

Ne pas s'attaquer à la domination de l'argent, c'est faire rimer lutte pour l'environnement avec illusion. Politique de gauche et action positive pour l'écologie ne font qu'un. L'inverse est vrai. Votre budget est donc vraiment mauvais.

Je rappelle que Rhône-Poulenc, pour ses propres fins, consacre deux fois plus d'argent à son secteur environnement que vous pour toute la France et que la ville de Paris consacre autant que votre budget pour le seul entretien des pelouses vertes de la capitale.

**Mme Huguette Bouchardoau.** Ridicule !

**M. Jean-Claude Lefort.** A l'inverse, nous nous prononçons pour une politique moderne de l'environnement, capable de répondre aux exigences du monde contemporain et disposant des moyens nécessaires.

Compte tenu du temps qui m'est imparti, je soulignerai trois points seulement.

Premièrement, il faut que chaque chose soit à sa place et, s'agissant du risque écologique majeur, il faut renoncer à la politique de surarmement de la France, interdire les essais nucléaires à Mururoa. Vous êtes maintenant totalement silencieux sur ce point.

Deuxièmement, il faut s'attaquer résolument à la domination de l'argent sur la vie nationale, choisir l'homme et donc l'environnement plutôt que le profit destructeur. Il faut, en France, s'attaquer à la source des pollutions et mettre en place une politique volontaire de prévention, établir des normes strictes et précises et les faire appliquer rigoureusement.

Troisièmement, partant du fait que l'écologie n'a pas de frontières, il faut que la France développe une large et audacieuse coopération internationale pour accroître les recherches et les interventions. On est loin, très loin de ce qui est nécessaire et urgent de ce point de vue. La France doit aussi avoir la couleur du vert à l'étranger.

Je ne veux pas insister lourdement mais votre budget est frappé d'incapacité en matière d'environnement. Nous ne pouvons pas, nous, cautionner pareille politique, ne serait-ce qu'en pensant à l'avenir, à l'avenir de nos enfants et au monde que nous allons leur laisser.

Je le déplore profondément, mais vous aurez compris, monsieur le secrétaire d'Etat, que notre groupe ne peut décidément pas accepter pareil budget.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Demange, pour dix minutes.

**M. Jean-Marie Demange.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a dix-huit ans déjà que fut créé le ministère de l'environnement, à une période où l'on imaginait mal les enjeux de l'écologie et son importance tant économique que politique. Rétrospectivement, on ne peut qu'être frappé par la lucidité et l'esprit d'anticipation du président Pompidou lorsqu'il créa ce ministère.

« Ministère de l'impossible » avait alors écrit Robert Poujade - présent parmi nous - à qui il faut rendre un hommage particulier car c'est lui qui en a dynamisé toutes les structures.

Une heure cinquante de discussion sur le budget de l'environnement me paraît bien dérisoire pour un sujet aussi vaste et des enjeux aussi déterminants que l'atteinte à la couche d'ozone, les problèmes liés à la déforestation et à l'effet de serre, la protection de la faune et de la flore, la pollution des océans et des eaux et le dossier de l'Antarctique.

L'explosion démographique du tiers monde et l'absence de planification en matière d'environnement dans le développement économique des pays industrialisés nous interpellent mais il n'est pas dans mon propos de développer ces thèmes. Toutes ces questions font l'objet de tant de séminaires, de colloques et de recherches ! Elles méritent toute l'attention de la communauté internationale, et la France en particulier doit continuer à faire entendre sa voix haut et fort.

Je concentrerai donc mon propos sur l'examen de ce budget. Comme vient de le rappeler mon collègue Michel Barnier, le ministère de l'environnement est resté, depuis sa création, une administration de mission dont le rôle est plus d'inciter et d'essayer de coordonner que d'agir directement. Comment, aujourd'hui encore, ne pas le regretter ?

A la vérité, votre budget ne peut nous contredire, même si votre bonne volonté, monsieur le secrétaire d'Etat, ne peut être remise en cause. Son examen révèle certains aspects positifs mais soulève aussi bien des incertitudes qui pèsent encore sur votre département ministériel. Il est en effet regrettable que, avec seulement 766 millions de francs pour 1990, la part de vos crédits dans le budget général reste dérisoire et, comme cela a été souligné, n'en représente que 0,06 p. 100. Le Gouvernement n'est hélas, pas parvenu à mettre un terme à la dégradation constante de la part des crédits réservés à votre secrétariat d'Etat dans le budget général. J'en veux pour preuve que celle-ci était de 0,08 p. 100 en 1981.

Vous êtes aussi obligé de coordonner les actions de partenaires souvent beaucoup plus puissants que vous sur le plan financier. Je pense notamment aux agences de bassin, qui disposent de budgets largement supérieurs à celui de votre département ministériel. Leurs ressources sont assises sur des redevances et il serait intéressant d'étudier avec votre collègue chargé du budget la mise en place d'une véritable fiscalité de l'environnement. Il serait en particulier souhaitable de creuser une idée qu'avait déjà émise Bernard Pons, alors ministre de l'agriculture de Georges Pompidou.

**M. Jean-Pierre Bouquet.** Encore !

**M. Jean-Marie Demange.** Il proposait l'institution d'une taxe sur la valeur d'élimination, une T.V.E. Je crois que l'opinion publique serait aujourd'hui prête à accepter cette idée. Nous sommes tous, de part et d'autre de l'hémicycle, et c'est réjouissant, convaincus de la nécessité de faire de votre département ministériel un ministère à part entière, en renforçant bien entendu son administration centrale, ce qui permettrait une meilleure coordination interministérielle, mais aussi en le déconcentrant au niveau départemental, afin de mieux maîtriser les problèmes d'environnement.

S'il faut reconnaître certains aspects positifs dans ce nouveau budget, force est cependant de constater que le gouvernement de M. Rocard ne vous accorde pas les moyens indispensables au regard de l'urgence des problèmes dans bien des domaines. L'environnement ne doit pas être uniquement une récupération !

Le groupe du Rassemblement pour la République déplore qu'il n'existe toujours pas de politique globale de l'environnement. Vous concentrez vos actions financières sur certains domaines mais en occultez malheureusement beaucoup d'autres. Ainsi votre prédécesseur avait-il lancé une politique de lutte contre le bruit. Que faites-vous en ce domaine ? Je déplore que, dans ce domaine aussi, les crédits dégagés soient insuffisants.

Même si des efforts considérables sont nécessaires en matière de prévention des pollutions, il est à regretter que la politique de l'eau continue à bloquer les deux tiers des crédits. Ponctuellement, on constate cependant des augmentations, notamment en ce qui concerne l'enveloppe consacrée à la délégation aux risques majeurs. A ce propos, ne serait-il pas utile de réactualiser les plans de première intervention, qui se limitent actuellement à un rayon de dix kilomètres autour des centrales nucléaires ?

Certes, on peut constater que les crédits de l'A.N.R.E.D. et les moyens de fonctionnement sont en augmentation, mais il s'agit de domaines dont votre secrétariat d'Etat n'a toujours pas la maîtrise. Citons par exemple la création de 2 emplois de contractuels spécialistes de haut niveau à la direction de l'eau et de la prévention des pollutions de 5 emplois nouveaux d'inspecteurs des sites dans les D.R.A. et de 16 emplois dans les services des installations classées. Ce dernier chiffre est particulièrement disproportionné, compte tenu du nombre d'établissements soumis à autorisation, soit 58 000.

Que dire du net ralentissement des autorisations de programme affectées aux grands barrages ? La sécheresse de cette année devrait nous inciter à plus d'efforts. Que dire de la modicité des crédits tendant à améliorer ou à restaurer la qualité des eaux ? Votre département ministériel n'accompagne pas encore suffisamment les collectivités dans le cadre des contrats de rivière. Très sincèrement, que représentent 3 millions de francs pour la restauration de certains cours d'eau domaniaux ?

Par ailleurs, si des efforts sont consentis pour moderniser les réseaux de surveillance de la pollution atmosphérique, ils contrastent fortement avec la dotation affectée à l'Agence pour la qualité de l'air, qui évolue de manière peu satisfaisante.

En matière de protection de la nature, les parcs nationaux, les réserves naturelles et le Conservatoire du littoral méritent des actions beaucoup plus substantielles. Si les crédits de fonctionnement des parcs nationaux sont revalorisés de 11 p. 100, l'évolution des subventions d'équipement qui leur sont versées sont beaucoup moins favorables. Par ailleurs, l'aide aux parcs naturels régionaux reste très limitée.

Les conservatoires régionaux d'espaces naturels méritent une attention beaucoup plus soutenue du Gouvernement eu égard au rôle primordial qu'ils jouent. Par ailleurs, si l'on peut se féliciter de la création d'un observatoire scientifique du patrimoine naturel et des efforts financiers consentis en faveur des zones humides, il faut souligner qu'il reste encore beaucoup à faire en ce domaine lorsqu'on sait que plus de 10 000 hectares doivent encore être asséchés. La fiscalité applicable aux marais devrait également être revue.

Que penser encore des annulations de crédits et de subventions qui affectent le Fonds d'intervention pour les rapaces ?

Pour toutes ces raisons et pour celles qui ont été avancées par mes collègues Guellec et Gonnot, mais aussi par d'autres, en particulier par Mme Bouchardeau, le groupe du Rassemblement pour la République, à regret, ne votera pas votre

budget, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Jean-Pierre Bouquet.** Il n'a pas à se forcer beaucoup !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Mesdames, messieurs les députés, j'ai noté avec beaucoup de plaisir votre intérêt à tous pour l'environnement. Je suis heureux d'en parler avec vous. C'est vrai, les occasions sont assez rares. Je regrette, comme certains d'entre vous, que nous ne soyons pas plus nombreux. Mais je suppose que la représentation nationale est unanime, comme elle l'a été depuis vingt ans, à se préoccuper d'environnement, et l'ensemble de vos discours l'ont d'ailleurs montré.

Il est vrai que la sauvegarde de l'environnement est de plus en plus au premier rang des préoccupations de nos concitoyens. Elle a également occupé la scène internationale au cours des mois passés.

Je rassure tout de suite M. Gonnot : un ministre peut rester écologiste. Ou alors, pensez-vous qu'un écologiste ne pourrait participer aux responsabilités gouvernementales ? L'idée est largement partagée qu'un écologiste doit forcément être contestataire et ne peut participer aux responsabilités. Rassurez-vous : contrairement aux écologistes pleureurs, je suis un écologiste heureux, et d'ailleurs grâce à vous, ce dont je tiens à vous remercier.

En effet, le budget de 1989 m'a déjà permis de franchir une étape importante dans la politique de l'environnement. Des augmentations sensibles de moyens dans certains domaines, obtenues avec votre concours, m'ont permis de l'améliorer, notamment en ce qui concerne les déchets, les espaces protégés, la recherche scientifique et le soutien de l'Etat au mouvement associatif.

Le projet de budget pour 1990 que j'ai l'honneur de vous présenter traduit, contrairement à ce que certains supposent, une volonté politique du Gouvernement d'accorder à l'environnement une importance nettement plus grande : d'ailleurs, l'augmentation de mon budget est nettement supérieure à celle de la plupart des autres budgets.

Vous avez pu noter que ce budget relève des services du Premier ministre. Lorsque les moyens d'un ministère sont réduits, quel meilleur moyen y a-t-il pour mener une politique offensive que d'être rattaché au Premier ministre ? Le ministre de l'environnement, c'est en fait le Premier ministre, et je suis son secrétaire d'Etat. Le Premier ministre est le patron. C'est grâce à cela que, au cours de l'année écoulée, la politique de l'environnement en France a pris un virage décisif. Les crédits pour l'environnement, avec un taux de croissance de 14,6 p. 100 par rapport à 1989, s'élèvent à 766 millions de francs, contre 669 millions de francs. Si l'on ne tient pas compte de l'introduction dans mon champ de compétences de la prévention des risques majeurs, la progression est de l'ordre de 9 p. 100.

M. Georges Colin a très justement souligné - et tous mes prédécesseurs l'ont répété - que les crédits alloués à ce département ministériel ne traduisent pas l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'Etat dans le domaine de l'environnement. J'ajoute que l'ensemble des sommes allouées par les autres ministères et par les budgets propres des agences sont en progression croissante, de même que tous les indicateurs de la politique de l'environnement. Ainsi, les budgets propres des agences financières de bassin s'accroîtront en 1990 de 5 p. 100, indépendamment des programmes particuliers qui sont déjà en discussion et à propos desquels M. Guellec a évoqué le cas de la Bretagne.

De même, la revalorisation de la taxe parafiscale sur les huiles usées va entraîner un produit de 58 millions de francs en 1990 en faveur de l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, au lieu de 28 cette année. Quant à l'extension de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique à de nouveaux polluants, notamment l'oxyde d'azote, elle va doubler le produit de cette taxe en 1991.

D'autres ministères accroîtront leurs crédits. Le ministère des affaires étrangères, par exemple, augmentera sa contribution au programme des Nations unies pour l'environnement, et le Trésor a décidé d'ouvrir un compte de 900 millions de francs sur trois ans envers la banque mondiale pour l'envi-

ronnement. Evidemment, l'ensemble de ces progressions n'est pas inscrit, dans le budget du ministère de l'environnement ; néanmoins, elles témoignent d'un accroissement extrêmement important des moyens mis en œuvre par l'Etat, sans compter les dépenses d'autres organismes ou même d'entreprises, de collectivités locales, tout aussi considérables.

D'ores et déjà, ce projet de budget permettra un effort accru dans le domaine des déchets, et vous avez été unanimes à souligner l'importance de ce secteur. L'application de nos obligations internationales concernant la pollution de l'air, les nitrates, la protection de la nature, la recherche, secteur absolument capital, a été renforcée. Au fond, vous l'avez dit et je partage ce sentiment, ce budget s'inscrit dans des structures et des modes de faire qui existent depuis vingt ans. Nous considérons tous que la politique française de l'environnement doit changer d'échelle pour prendre la mesure de tous les problèmes nouveaux et durables d'ampleur internationale auxquels elle est confrontée.

Les conséquences de la sécheresse ont bien montré que l'explosion de la consommation d'eau devait nous obliger à prendre un certain nombre de mesures concernant la gestion de cette ressource.

Le plan vert, il semble que vous le présentiez comme s'il s'agissait d'une initiative soudaine. Il m'est cher et témoigne d'une volonté que j'ai depuis fort longtemps. A cet égard, répandant au souhait qui a été exprimé, notamment, par Mme Bouchardeau, par M. Colin et par d'autres aussi, j'ai le plaisir d'annoncer à l'Assemblée que je tiendrai compte de l'ensemble des propositions qu'elle a faites. Le Gouvernement en tiendra compte ultérieurement dans les documents qui seront soumis à votre appréciation.

Nous sommes en train de discuter d'un projet de budget qui, en effet, connaîtra un accroissement de l'ordre de 27,2 p. 100. C'est la plus forte augmentation que l'on ait connue depuis longtemps, et même depuis toujours. C'est donc un signal politique extrêmement important et un encouragement pour l'ensemble des services dont vous avez tous souligné la qualité humaine.

Je voudrais répondre à M. Barnier, qui s'est absenté. Je ne suis peut-être pas assez souvent à l'Assemblée nationale pour savoir la façon de répondre à des discours qui m'ont paru un peu politiques, je vous prie de m'excuser d'avoir à le dire. Mais je dois y répondre. Une grande partie des efforts que j'ai dû faire l'année dernière et cette année ont été consacrés à combler les coupures désastreuses qui avaient été faites en 1986 dans le budget de l'environnement. *(C'est vrai ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le budget de la recherche a été cassé : une baisse de 36 p. 100 ! Il faut le savoir !

L'aide aux associations a été cassée : une baisse de 40 p. 100 en 1986 !

De même, le budget de l'A.N.R.E.D. a été cassé : une baisse de 60 p. 100 en 1986 ! Ces baisses désastreuses ont été maintenues entre 1987 et 1988. Et M. Barnier les a votées trois fois de suite ! Alors, quand même, un peu de pudeur !

Mais je ne veux pas prolonger la polémique. *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Une augmentation de 23 p. 100, c'est un sursaut. Or ce n'est pas d'un sursaut que nous avons besoin, mais d'un décollage. Ce décollage, il est commencé. Je m'engage à le poursuivre.

Monsieur Guellec, nous avons discuté à la commission de la production et des échanges. Je vous vois souvent et je suis toujours content de parler de l'ensemble de ces problèmes avec vous.

**M. Ambroise Guellec.** C'est réciproque, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Je le sais, monsieur Guellec. J'ai rencontré souvent aussi M. Barnier, notamment au titre du rapport qu'il rédige pour l'Assemblée nationale. Donc, la concertation existe. Qu'il en faille plus, d'accord ! J'y suis toujours prêt. Je n'accepte pas non plus qu'on prétende ici que le Gouvernement, le secrétariat d'Etat à l'environnement et l'ensemble de ses services n'aient pas mis les bouchées doubles. Comment ? Mais nous avons mis les bouchées triples ! Et nous continuons à le faire !

Vous êtes extraordinaires ! Vous étiez unanimes à reconnaître que ce n'est pas uniquement à l'aune du budget que l'on mesure les efforts d'une administration. C'est vrai ! Alors, par quel extraordinaire miracle le gouvernement

français aurait-il pris tant de mesures dans l'année qui vient de s'écouler ? Sont-elles tombées du ciel ? Ou sont-elles le résultat des efforts de l'administration de l'environnement et du secrétaire d'Etat, dont vous avez accepté de voter le budget l'an dernier ?

Oui, depuis 1988, depuis mon arrivée au Gouvernement, j'ai ouvert d'importants chantiers et j'entends continuer. Ça ne se fait pas en un jour. Oui, nous revenons de loin, après le « léger » déficit qu'a connu la politique de l'environnement.

Quand je suis arrivé au Gouvernement, la France était envahie de déchets d'origine étrangère. Il en arrivait de partout ! Pourquoi ? Parce que l'on considérait que les déchets étaient une marchandise comme les autres et que le marché saurait, à lui tout seul, trouver la meilleure façon de les éliminer. Malheureusement, cela se traduisait par des mises en décharge dans nos campagnes. Nous avons pris des mesures dans le cadre des dispositions européennes, mesures que vous avez votées à l'unanimité. Nous avons stoppé ces mouvements.

De même, l'extraordinaire scandale des déchets qui aboutissaient en Afrique a été stoppé. La France y a pris une part importante. Nous avons négocié la convention de Bâle. Le Président de la République m'a envoyé en Afrique pour bien dire que la France n'admettait pas ce genre de trafics et qu'elle entendait participer aux solutions internationales pour y mettre fin. Nous l'avons fait.

Le budget de l'A.N.R.E.D., déjà en augmentation en 1989, sera doublé en 1990. J'accepte tout à fait les suggestions de l'Assemblée nationale de lui affecter des crédits de fonctionnement au titre de la réserve parlementaire. En effet, si les missions de l'agence s'accroissent, ses moyens doivent aussi progresser.

La résorption des déchets industriels dangereux de l'A.N.R.E.D. constitue déjà une priorité. Car c'est là un point noir. Cette politique se poursuivra l'année prochaine par l'organisation concrète du plan « déchets » du Gouvernement mis en place au mois de janvier 1989. Ce plan est simple. D'abord il faut produire moins de déchets, ensuite aider les produits propres, les techniques propres.

En ce moment, avec l'aide de Mme Neiertz et de votre assemblée, puisqu'un parlementaire se préoccupe particulièrement de cette question, nous étudions la normalisation de ces produits propres, avec la création d'un label. En effet, alors que nous sommes tous d'accord pour avoir un marché unique européen pour des produits « normaux », si je puis dire, les pays européens préparent chacun séparément leur label national des produits propres. Nous aurons donc un marché commun de produits sales et douze marchés nationaux de produits propres. C'est absolument inacceptable. Nous avons donc un travail important à faire pour concevoir et inciter nos entreprises à concevoir des produits propres dès le départ.

Néanmoins, on produit des déchets. Nous devons inciter à leur recyclage, à leur revalorisation, ou, à défaut, à leur destruction ou leur stockage dans des conditions de soins très particulières et très poussées. Cela n'avait pas été fait jusqu'à présent. C'est fait maintenant et un groupe de travail sur le financement de ces orientations est en place.

De même, j'ai accordé une priorité à la protection du littoral. Nous avons tous conscience de l'impossibilité qu'il y a à continuer à voir ces marées d'algues envahir nos côtes et mettre en danger une activité économique aussi importante que l'agriculture, par exemple. J'ai fait une communication au conseil des ministres. Des dispositions très importantes ont été arrêtées, qui consistent à augmenter de 40 à 60 p. 100 notre taux de dépollution et d'assainissement sur les communes du littoral et également à trouver les moyens qui avaient été supprimés - il faut bien le dire - dans le cadre des contrats de plan Etat-région par M. Chirac et M. Méhaignerie. On avait, malheureusement, sorti un peu l'environnement de ces contrats ! Il a fallu les y remettre, si je puis dire, par des dispositions spécifiques concernant les moyens accordés aux agences de bassin.

Le programme d'assainissement de la Côte d'Azur sera également poursuivi et, dans le cadre des obligations internationales de la France, 800 millions de francs seront consacrés pour protéger la Méditerranée.

J'ai parlé de la Bretagne. Nous avons un projet de directive communautaire de lutte contre les nitrates. Pendant très longtemps, on s'est contenté de faire des études. L'histoire de

la politique de l'environnement, en France, montre qu'au départ nous avons consacré beaucoup d'efforts en faveur de l'industrie. C'était ce qu'il y avait de plus simple. Maintenant, il faut réagir contre toutes les pollutions diffuses et j'ai accru les moyens de mon ministère consacrés à cette question grave.

Vous aviez, mesdames, messieurs, voté une loi « littoral ».

Le décret d'application en est sorti, qui renforcera notamment le conservatoire du littoral ; ce dernier joue un rôle capital, et j'accepte très volontiers, bien entendu, les propositions de l'Assemblée nationale pour accroître ses moyens. Je serai d'ailleurs moi-même sur le terrain lorsqu'il y aura des problèmes.

Vous le savez, l'Espagne a vu cette année sa fréquentation touristique baisser pour la première fois de son histoire, et sans doute cela tient-il à des aménagements totalement imprudents de cette ressource rare, extrêmement importante pour notre avenir, le littoral.

Sur le plan international, il est vrai que notre crédit était tombé malheureusement bien bas dans le domaine de la politique de l'environnement. Mais jamais une année - l'année qui s'écoule - n'aura connu autant d'initiatives de la part d'un seul pays dans le domaine de la politique de l'environnement au plan international. Le chef de l'Etat lui-même et le Premier ministre se sont engagés personnellement. A La Haye, 24 Etats étaient présents et la déclaration qui porte ce nom est maintenant signée par 43 Etats. Je ne crois pas que l'on connaisse d'initiatives plus importantes en ce domaine. Elles ont été assumées très directement par les plus hautes instances de l'Etat. Restent présents à l'esprit l'appel à une autorité de l'atmosphère ainsi que toutes les positions, considérables, que prend la France en faveur de la protection de l'atmosphère. Oui, nous avons décidé que l'effet de serre, qui est sans doute la plus grande menace planétaire, allait constituer la référence de notre politique.

Pourquoi je vous dis cela ? Tout simplement parce que, souvent, au nom de la lutte contre une pollution de voisinage, on crée une pollution continentale. C'est ainsi que, au départ, on a tout simplement bâti des cheminées plus hautes ; puis la pollution est allée plus loin ; elle est devenue une pollution continentale. Maintenant, on s'est battu contre les pluies acides. Nos amis allemands nous ont donné l'exemple. Les pots catalytiques, la désulfuration : malheureusement, certains des dispositifs techniques qui ont été choisis ont eu pour résultat de créer ou de produire plus de gaz carbonique, donc ont contribué à l'aggravation d'une pollution d'ordre planétaire. Nous ne devons plus faire ce genre d'erreurs. Nous devons sans cesse lutter contre ces pollutions de voisinage et ces pollutions continentales sans accroître les pollutions d'ordre planétaire. Je dirais volontiers qu'en ville, pour vous répondre par une formule simple, le pot catalytique est la dernière étape avant le tramway !

Bien entendu, dans le domaine des obligations internationales, nous avons accru les moyens de recherche, grâce notamment au programme ECLAT sur l'évolution de l'atmosphère. Nous avons réglé en une année la question du protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone. A propos de conventions internationales, douze n'étaient ni signées ni même adoptées en conseil des ministres à mon arrivée au Gouvernement ; il n'en reste aujourd'hui que deux. Croyez bien qu'elles suivront le sort des autres ! Le protocole de Montréal, nous l'avons appliqué en deux ans, donc bien en avance sur nos obligations. Nous avons continué dans cette voie et proposé au conseil des ministres européens de passer au taux zéro en ce qui concerne les C.F.C., les chlorofluorocarbones. Oui, c'est la France qui l'a proposé ! De même, en matière de pollution par les oxydes d'azote, nous avons pris l'engagement volontaire - ce n'était pas obligatoire - de réduire de 30 p. 100 nos émissions, et là, franchement, en ce qui concerne la pollution de l'air, la France a pris des positions extrêmement courageuses.

La protection de la nature, j'en parle pour mémoire, car, au fond, j'aurais peur de vous ennuyer avec tout ce que nous avons fait, et vous croiriez qu'il s'agit de vantardises. Mais enfin, pour la protection de l'Antarctique, la protection des éléphants, l'interdiction de la vente de l'ivoire, c'est la France qui a pris l'initiative, toute seule, et qui a été suivie par l'ensemble des pays. C'est un succès. Il en est de même pour le projet de parc international du Mont-Blanc. Vous me parlez de la forêt tropicale, mais les initiatives en matière de réduction de dettes, elles existent. Le chef de l'Etat les a déjà

prises, et nous allons proposer des échanges de dettes contre des mesures de protection de la nature, notamment avec des pays de l'Europe de l'Est. Par conséquent, tout cela se fait et la politique européenne de la France est forte.

Enfin, la voiture propre. Monsieur Poujade, vous avez été le premier à en parler. Je m'en souviens encore très bien, j'ai même découpé l'article que vous aviez signé ! Lorsque vous aviez la charge ministérielle de l'environnement, vous avez dit qu'il faudrait bien un jour que la France décide l'installation du pot catalytique. Il a fallu attendre combien de temps ? Vingt ans ! Et c'est le gouvernement auquel j'appartiens qui a adopté la politique que vous aviez esquissée. Vous voyez, cela prend du temps, je le dis sans polémiquer ! Simplement, il y a beaucoup de discours ou même de la volonté à la décision réglementaire proprement dite, il faut le temps de l'étude et de la concertation.

Le pot catalytique est payé par les automobilistes et non par le budget de l'Etat. C'est une décision extrêmement importante pour l'amélioration de notre environnement.

Il en va de même avec les installations de grande combustion. Voilà une directive qui traînait, avec la destruction des entreprises qui produisent de l'énergie, ça traînait, ça traînait... C'est fait. Les incinérateurs d'ordures ménagères pour le chlore, c'est fait également. Maintenant, nous sommes en train de négocier pour l'agence européenne de l'environnement. Nous avons pris une directive sur les biotechnologies. Non, croyez-bien que nous ne chômons pas ! Nous discutons sur les nitrates, sur les déchets. Ça dégage, vous inquiétez pas !

Dans le projet de budget pour 1990, j'ai tenu à inscrire des moyens pour assumer l'ensemble de nos obligations internationales. Par ailleurs, la modernisation des réseaux de mesures de pollution de l'air, le rétablissement de notre capacité de recherche appliquée sont fondamentales. Ah ! quel retard nous avons pris quand ces crédits ont été amputés ! Or la capacité de recherche, c'est aussi la capacité de réglementation. J'ai toujours déploré que les mesures sur l'ozone nous soient venues de la N.A.S.A. et que nous n'ayons pas été capables de les produire de manière autonome. Oui, vous avez raison de dire qu'il faut un correspondant français pour l'agence européenne de l'environnement, j'y viendrai après.

L'extension des mesures à prendre autour des usines à risques, de type Seveso, c'est fait. Les zones de protection pour oiseaux, etc., c'est fait.

Cela m'amène aux mesures qui ont été prises ou qui seront prises dans le budget prochain en faveur de la protection de la nature. Nous avons créé un parc national au cours de l'année qui vient de s'écouler. Oh ! Je ne fais que l'évoquer car l'aménagement de parcs nationaux prend beaucoup de temps et je n'aurai pas la gloire de m'attribuer le mérite de la création du parc de la Guadeloupe. La création du parc naturel régional du Ballon des Vosges ou de réserves relève d'un processus lent. Un jour, un de mes successeurs pourra se targuer d'en avoir créé trois ou quatre dans l'année qui vient de s'écouler, mais ce sera grâce à vous, à votre concours, car il s'agit d'une décision particulièrement importante qui engage les élus d'une région et l'administration de l'Etat. Toujours est-il que je souhaite que nous puissions en créer davantage.

Ce dont, en revanche, je suis réellement fier de parler devant vous, c'est de la décision prise avec mon collègue M. Nallet d'appliquer enfin l'article 19 du règlement socio-culturel de la politique agricole commune. Au fond, toute cette politique agricole a eu pour conséquence la désertification de nos campagnes. Or l'écologie a besoin de la présence des agriculteurs. Compenser, en vertu de l'article 19, les baisses éventuelles de revenus dues à des contraintes d'ordre écologique est donc une décision historique capitale. Elle sera appliquée dans la Crau, dans les marais de l'Ouest, dans le parc du Vercors, dans l'île domaniale, et je souhaite l'extension de cette procédure essentielle et bienvenue.

**M. Jean-Jacques Weber.** Très bien !

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Nous avons, par ailleurs, accéléré les classements de sites. Nous avons bien fait notre travail, croyez-le bien !

En matière de politique de la chasse, l'épreuve pratique du permis de chasser a été instituée. M. Colin a fort justement évoqué la loi Verdeille, mais d'autres lois sont nécessaires et nous sommes décidés à les élaborer avec l'ensemble des chas-

seurs et des protecteurs de la faune. Je tiens au dialogue, je refuse les oppositions stériles. Nous allons avancer dans la modernisation de ce droit.

Des mesures ont été prises également pour de nombreuses espèces, les poissons notamment, bref pour l'ensemble de ce que j'appellerai notre « cheptel sauvage ».

Pour 1990, je voudrais de nouveaux parcs. Je suis allé voir mon collègue du Valais et le ministre italien de l'environnement pour les entretenir du projet de création d'un parc international du Mont-Blanc. Que le toit de l'Europe fasse l'objet de mesures particulières associant le développement et la protection, quel meilleur symbole européen ?

Des moyens supplémentaires - 6 millions de francs - ont été prévus pour l'amélioration de la gestion des parcs et leur modernisation. C'est un atout de notre politique touristique.

Quant aux parcs naturels régionaux, je souhaite qu'il y en ait trois de plus l'an prochain : les marais de Carentan, la Brenne, le Limousin, et que nous parvenions à la centième réserve naturelle.

Nous avons déjà pris des mesures pour développer les conservatoires botaniques. Les ressources génétiques sont la mémoire du monde et nous ne devons pas les perdre.

Nous avons créé des postes pour l'inspection des établissements classés. Ils figurent au budget du ministère de l'industrie, mais ces agents sont aussi au service de l'environnement.

Nous travaillons à introduire le concept de délinquance écologique dans le code pénal et à moderniser les dispositions répressives en ce domaine.

En mars 1989, mon secrétariat d'Etat a retrouvé la compétence en matière de risques majeurs. Pour la première fois - encore une date importante - il participe également à la prévention des risques majeurs dans le domaine du nucléaire. Nous avons pris des dispositions qui « traînaient » depuis longtemps pour la libération de l'information sur la pollution radioactive et des moyens accrus ont été prévus à cet effet. Cette décision était nécessaire pour établir une confiance qui faisait défaut. Des crédits ont également été dégagés pour la prévention des risques naturels, notamment à Nîmes et à la Clapière.

La politique contractuelle a été largement évoquée. Bien que l'environnement soit le parent pauvre, et nous n'y sommes pour rien, des contrats de plan, une enveloppe de un milliard de francs est néanmoins prévue pour la lutte contre les inondations, l'aménagement des zones périphériques des parcs nationaux, les contrats de rivière.

C'est une bonne politique que celle des contrats de rivière ; il faut la poursuivre et l'intensifier. Pour répondre à une question qui m'a été posée, je précise que l'essentiel de la politique de l'eau est financé par les agences de bassin, outil absolument remarquable. Je reviendrai dans un instant sur les enseignements que nous devons tirer de la sécheresse.

Lors de la réunion du conseil interministériel pour la qualité de la vie au mois d'avril 1989, nous avons décidé, et voilà qui vous fera plaisir, monsieur Barnier, de conclure huit contrats avec les conseils généraux. Je tiens en effet au développement de la politique contractuelle.

Pour la lutte contre le bruit, des contrats ont déjà été conclus avec certaines villes. Croyez bien que je mène une politique contre le bruit ! Mais, dans ce domaine, il ne suffit pas, si j'ose dire, de « faire du bruit », de s'en tenir aux effets d'annonce !

**M. François-Michel Gonnou.** Le « plan vert » !

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Comme pour tout ce qui concerne l'environnement, le travail doit être tenace, continu, permanent. Il faut sans cesse rappeler aux acteurs locaux - préfets, maires, techniciens même - l'importance de cette lutte et l'ampleur de ses succès, car ils ont trop souvent tendance à baisser les bras. Il faut sans cesse les remobiliser. L'an prochain, au cours du premier semestre, je vous présenterai, mesdames, messieurs les députés, un projet de loi relatif à l'indemnisation des riverains victimes du bruit causé, par exemple, par les aéroports. Nous avons décidé de relancer le programme de lutte contre les points noirs. Le Gouvernement y tient particulièrement car la lutte contre le bruit, notamment dans le secteur du logement, est une priorité d'ordre social. L'environnement a une dimension sociale capitale. Il s'agit d'un revenu non monétaire. Il s'agit de

garantir à la population des conditions de vie décentes et agréables dont la lutte contre le bruit est un des éléments déterminants.

D'autres chantiers, je vous l'ai dit, devront être ouverts.

La politique de l'eau en est un. A cet égard, nous devons tirer les leçons de la sécheresse. Je n'ai pas vu de gaieté de cœur que les arbitrages rendus cet été aient été aussi rapidement et aient sacrifié un peu trop facilement les cours d'eau et les poissons. Il est parfaitement normal qu'une priorité soit accordée à l'eau potable, car la politique de l'environnement est pour les hommes. Toutefois, les arbitrages ne devraient pas être prononcés au seul profit de l'irrigation agricole et d'une consommation urbaine qui s'accroît. Est-il satisfaisant que les moyens de l'Etat et ceux que nous nous sommes tous donnés depuis cette explosion de la consommation, il y a une vingtaine d'années, nous permettent d'intervenir plus facilement sur l'aménagement en amont que sur la consommation en aval ? Il nous faut corriger cela. Ne laissons pas croire à nos contemporains qu'un accroissement permanent et indéfini de la consommation d'eau soit un signe de progrès. Ce n'est pas vrai ! A un moment donné, il n'y a plus d'eau, tout simplement.

Là encore, nous devons intervenir avec courage. Je compte vous proposer un certain nombre de mesures, inspirées par les rapports de M. Malandain et de M. Tenaillon, en vue de combler les lacunes législatives que la sécheresse de cet été a particulièrement mises en évidence, ainsi que des dispositions plus spécifiques, sur les eaux souterraines, par exemple. Je me propose également de convoquer des assises où tous les usagers pourront s'exprimer et nous soumettre leurs projets, afin que nous puissions aboutir à une planification dans le temps de nos intentions en matière de consommation d'eau et d'aménagement de la ressource. J'ai déjà reçu M. Goldberg et M. Lajoie pour parler avec eux de la situation de Montluçon qui, durant l'été, a été particulièrement préoccupante.

Devant toutes ces intentions, monsieur Barnier - intentions titanesques et non herculéennes (*Sourires.*) - je pense en effet qu'il faut changer d'échelle. C'est le plan vert ! Effet d'annonce, me dira-t-on. De fait, j'aurais souhaité ne vous le présenter qu'après sa publication. Mais il se trouve qu'on fait ici beaucoup de politique. Eh, mon Dieu, c'est normal ! L'environnement est en effet l'un des enjeux les plus importants sur le plan politique.

Il s'agit, vous l'avez tous dit, de l'avenir de nos enfants et des enfants de nos enfants. Il s'agit aussi de témoigner d'une ère nouvelle, dans laquelle nous sommes entrés depuis que nous nous sommes rendu compte que le monde était clos et qu'il n'avait plus à nous offrir d'espaces nouveaux que nous pourrions défricher sans vergogne. Nous avons tous compris cela. Nous devons maintenant le traduire dans nos comportements, dans nos choix politiques, dans nos choix financiers.

Comme l'a proposé Mme Bouchardeau en commission de la production et des échanges, il nous faut travailler dans trois directions.

Et d'abord à renforcer la présence de l'administration de l'environnement au plan local. C'est indispensable, je le dis depuis vingt ans. Le secrétariat d'Etat a des services centraux qui, en tant que de besoin, collaborent, à l'échelon local, avec diverses administrations, chacune étant responsable dans son propre domaine. Je ne mets en doute ni leur compétence ni leur volonté d'agir pour l'environnement. Mais la difficulté de coordination entre tous ces services est de plus en plus grande. Et j'avoue que j'ai parfois du mal à connaître la situation exacte sur le terrain. Sans les associations, sans les efforts que vous faites vous-mêmes, mesdames et messieurs, pour me la décrire, je serais bien en peine. Nous devons donc réfléchir aux moyens de renforcer, à terme, notre présence territoriale.

Dans le cadre de l'élaboration du plan vert, M. le Premier ministre a déjà confié à M. Lorit, ancien délégué à la qualité de la vie, une mission d'étude chargée de réfléchir à cette modernisation. Cela remonte à six mois ; il n'y avait donc pas, en l'occurrence, d'effet d'annonce.

Les moyens que vous me suggérez, madame Bouchardeau, de l'ordre de 30 millions, le Gouvernement accepte de les consacrer, au titre du plan vert, à la création de structures territoriales. Nous attendrons néanmoins que nous soient remis les rapports commandés pour affecter ces crédits avec circonspection.

En second lieu, il est parfaitement exact, et je l'ai dit, que les capacités d'expertise sur l'environnement sont insuffisantes. Nous avons, en France, beaucoup d'instituts qui s'intéressent à l'environnement, comme l'I.N.R.A. ou l'IFREMER, et leurs travaux sont remarquables. Mais nous avons besoin d'un correspondant particulier pour l'Agence européenne de l'environnement. Ainsi, la proposition d'affecter 20 millions de francs à la création d'un institut français de l'environnement me paraît excellente ; elle anticipe sur les conclusions du plan vert. En matière d'écotoxicologie ou de recherche sur la sécurité industrielle, nous travaillons avec M. Fauroux sur un projet consistant à nous appuyer sur le CERCHAR et l'IRCHA pour créer l'embryon de cette organisation. Des crédits de recherche seraient donc particulièrement bienvenus.

La troisième piste de réflexion concerne le financement de la politique de l'environnement. M. Vernier a publié à cet égard un article très intéressant. Ce sont les pollueurs qui doivent être les payeurs. Le financement de notre action ne doit donc pas uniquement provenir du budget de l'État ; il devra aussi, à l'avenir, tirer des ressources d'une fiscalité adaptée.

D'ores et déjà, mes collègues de différents Etats de la Communauté européenne ont évoqué avec beaucoup d'intérêt cette question de la fiscalité écologique ou de l'adaptation écologique de la fiscalité, notamment à propos de l'harmonisation européenne. Ce serait, en effet, une occasion unique d'adapter notre propre fiscalité, qu'il s'agisse de faciliter la résorption des déchets ou d'inclure dans le prix de certains produits leur coût en termes d'environnement.

Par conséquent, cette piste est particulièrement riche et prometteuse. J'ai déjà créé un groupe de travail pour l'explorer. Ses conclusions seront évidemment publiées dans le cadre du plan vert.

On peut déjà imaginer quelques mesures ponctuelles. A l'instar de ce qui passe au Royaume-Uni, pourquoi les droits de succession ne pourraient-ils pas être acquittés sous forme de dation d'espaces naturels au bénéfice du conservatoire du littoral ? Il y a là une mine d'idées nouvelles que nous devons trouver pour financer la mise à l'échelle de la politique de l'environnement.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je ne vais pas parler davantage car, dans le chœur des pleureuses, je craindrais d'être le seul optimiste !

Je me réjouis des conversions à l'environnement que je constate. Travaillant dans ce domaine depuis vingt ans, je suis évidemment dans une situation un peu paradoxale quand je dois appliquer mes convictions année après année, mais n'est-ce pas, au fond, la logique de nos conversations budgétaires ?

Je considère, au demeurant, qu'avec une augmentation de l'ordre de 25 p. 100 le sursaut réclamé est présent.

Je considère également avoir répondu aux attentes que vous aviez aimablement placées en moi l'an dernier en vous présentant un bilan que j'estime particulièrement honorable de la politique de l'environnement.

Je pense, enfin, répondre aussi à votre attente - et je m'engage à persévérer - en vous assurant que, grâce au plan vert et aux différentes dispositions qui vous sont présentées, le décollage et la mise à l'échelle de la politique française de l'environnement sont déjà en route. J'espère très vivement votre concours dans ce décollage ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - M. Jean-Jacques Weber applaudit également.)

#### Rappel au règlement

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial, pour un rappel au règlement.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je me suis absenté tout à l'heure et je vous prie de m'en excuser. Cela m'a empêché d'entendre les propos ou les critiques - c'est selon - que vous avez eu l'occasion d'exprimer à la suite de mon rapport.

Je me suis absenté pour me rendre à une réunion de la commission des finances, dont je suis le rapporteur. Et l'observation que je me propose de faire pourrait s'appuyer sur

l'alinéa 9 de l'article 91 de notre règlement, qui a trait au respect dû aux commissions et aux conditions dans lesquelles elles examinent les amendements.

Avec la véhémence que nous vous connaissons, que nous respectons et que, même, nous apprécions souvent, vous avez indiqué que vos crédits allaient être augmentés de 25 p. 100. Ils le seront de par la décision du Gouvernement, pour une part, mais également, si j'ai bien compris les bruits de couloir, par attribution d'une partie de la réserve parlementaire.

Au-delà des discussions qui ont pu avoir lieu avec la commission de la production et des échanges - et dont je ne sais rien - il y a là, pour le moins, un défaut d'information de la commission des finances, s'agissant d'un tel pourcentage.

Sur le fond, il est clair que nous souhaitons tous que vos crédits soient abondés. J'avais même, pour ma part, demandé le doublement du budget de l'environnement. On est encore loin du compte !

Mais tous les députés, où qu'ils siègent, tiennent à ce que l'on respecte le Parlement et le travail du Parlement. C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des finances - et en particulier son président, M. Strauss-Kahn, qui m'a chargé de vous le demander publiquement - souhaiterait vous entendre à ce sujet, de même que vous avez été entendu, mais sans lui faire part de cette information, par la commission de la production et des échanges.

Le souhait que je veux formuler est donc double.

Je vous demande d'abord de vous libérer quelques instants la semaine prochaine pour venir devant la commission des finances préciser les intentions du Gouvernement, le montant de cet abondement et les conditions dans lesquelles il a pu être accordé.

Quant à ma seconde suggestion, je sais bien qu'elle ne correspond pas aux habitudes, mais je sais aussi que vous êtes partisan, vous l'avez dit tout à l'heure, de gouverner autrement, de faire de la politique autrement. Je souhaiterais donc que l'amendement gouvernemental qui viendra abonder vos crédits soit rédigé un peu avant la nuit de vendredi en huit, durant laquelle nous allons procéder à la deuxième délibération et au vote de la deuxième partie de la loi de finances. La tradition veut que les amendements de cette nature soient apportés « en vrac », au dernier moment, au milieu de la nuit, ce qui n'est guère propice à un travail parlementaire raisonné ou simplement réfléchi, ce qui exclut en tout cas la réunion de la commission des finances, c'est pourquoi je vous demande d'user de votre influence auprès du ministre des finances pour que la commission puisse avoir connaissance de cet amendement assez tôt afin d'en délibérer et si possible dès la semaine prochaine, quand vous serez entendu par elle. Merci par avance. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du Centre.)

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous fais à tous une observation. Ce débat budgétaire était organisé sur une heure cinquante au total.

**M. Ambroise Guélléc.** Nous avons commencé avec une demi-heure de retard !

**M. le président.** Non, monsieur Guélléc ! La conférence des présidents avait fixé à dix heures le début de nos travaux. En tout état de cause, une heure cinquante s'est déjà écoulée depuis dix heures. Par conséquent, l'organisation du débat a été parfaitement respectée.

Cela étant, je rappelle que si le débat est organisé sur une heure cinquante, c'est pour partie de par la volonté des groupes, qui ont toute latitude pour répartir leur temps global entre les différents budgets, pour partie de par la décision du Gouvernement qui, lui aussi, a la capacité d'organiser comme il l'entend le temps global dont il dispose.

En principe, nous devrions avoir terminé l'examen de ce budget, mais, je le répète, ne rejetez pas la responsabilité des dépassements considérables auxquels nous allons assister sur l'organisation de l'Assemblée nationale, sur les services, ou sur je ne sais qui. La répartition des temps par budget et pour chaque budget est opérée par les groupes et par le Gouvernement comme ils l'entendent.

J'appelle donc votre attention sur ce qui devient un dérapage insupportable, car le budget ne peut plus être examiné dans des conditions normales.

Nous allons en venir aux questions. Dans cette phase du débat, je vous demanderai de respecter de manière absolue le temps de parole dont vous allez disposer : chaque intervenant devra poser sa question en deux minutes maximum et il serait souhaitable que M. le secrétaire d'Etat, s'il en est d'accord, réponde de manière succincte. J'espère que nous aurons ainsi un débat vivant.

Je rappelle, en outre, que la conférence des présidents, lors de sa réunion du 2 novembre, a décidé qu'à partir d'aujourd'hui les suppléances ne seront plus admises dans la phase des questions. J'invite donc chacun à se conformer strictement à cette décision. (« Très bien ! » sur divers bancs.)

Nous en arrivons donc aux questions.

Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Michel Voisin.

**M. Michel Voisin.** Monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que les dernières élections nous l'ont montré, les Français sont de plus en plus sensibles aux problèmes liés à l'environnement. Cela est clair : ils souhaitent voir pris en charge par les pouvoirs publics, d'une manière plus affirmée, les problèmes d'environnement. Les plus hautes instances de l'Etat affirment d'ailleurs que la prise en compte des problèmes d'environnement doit être une préoccupation prioritaire.

Pourtant votre projet de budget, même s'il augmente de manière significative - 9 p. 100 - ne reflète pas cette affirmation, car il ne représente que 0,06 p. 100 du budget de l'Etat. Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple de la politique menée en matière de traitement et de recyclage des déchets.

L'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, l'A.N.R.E.D., chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans ce domaine, fonctionne dans des conditions de plus en plus difficiles. Cette agence n'a plus de président depuis le début de 1988 et son budget de fonctionnement décroît sans discontinuité depuis plusieurs années alors qu'il se montait à 24,8 millions de francs en 1986, il n'aura atteint cette année que 18,2 millions de francs.

Dans le même temps cet organisme a augmenté ses ressources propres en développant des prestations rémunérées. Elles étaient de 1,1 million de francs en 1986 et vous lui demandez, pour 1990, 12 millions de francs. Pour autant, ses effectifs restent constants, c'est-à-dire quatre-vingt-seize personnes pour tout le territoire.

Alors que vous annoncez que le budget de l'Etat en matière de déchets doublera l'an prochain, vous ne doublez en fait que les crédits d'intervention, ce qui fait que cet établissement public qui compte, je le rappelle, moins de cent agents pour l'ensemble du pays, auxquels on demande de réaliser de plus en plus de prestations rémunérées pour assurer l'autofinancement de l'agence, ne peut fonctionner qu'au détriment du service public pour lequel il a été créé.

Monsieur le secrétaire d'Etat, allez-vous donner à cet établissement public les moyens de remplir sa mission ?

Le deuxième volet de ma question concerne davantage le rôle de l'Etat en matière de gestion des déchets.

La région Rhône-Alpes manque de lieux de stockage. Malgré cela elle a, en son temps, par son président, Charles Béraudier, pris une initiative courageuse et originale en créant une société d'économie mixte pour l'étude d'une décharge de déchets industriels, la SEMEDIRRA, associant l'Etat, des élus, des industriels, des scientifiques et des écologistes.

**M. le président.** Veuillez conclure.

**M. Michel Voisin.** Trente secondes !

**M. le président.** Non, tout de suite !

**M. Michel Voisin.** Cette initiative indispensable à la protection de l'environnement est en passe de ne pouvoir aboutir du fait de la réticence parfois légitime des populations qui n'ont pas le sentiment d'avoir des garanties suffisantes de la part des pouvoirs publics.

Quels engagements êtes-vous prêt à prendre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour faire aboutir la création de décharges régionales en matière de pérennité des opérations de contrôle du fonctionnement et de maîtrise des sols en fin d'exploitation ?

**M. le président.** Essayez de ne poser qu'une question !

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous avez parfaitement raison d'évoquer la question de l'A.N.R.E.D. Il ne vous a pas échappé que le budget d'intervention de cet organisme a été accru de 230 p. 100 en deux ans, c'est vous dire la priorité que j'accorde à cette question des déchets. Il est parfaitement normal que les moyens de fonctionnement de cette agence soient accrus également en proportion des services qu'on lui demande de remplir. Je m'y emploierai.

En ce qui concerne la SEMEDIRRA, son président, M. Fenech, m'avait demandé de faire partie de son conseil scientifique avant que je sois membre du Gouvernement. Depuis que je le suis, je continue à appuyer les efforts de cet organisme. Cela me paraît absolument indispensable.

Je dois d'ailleurs demander aux professionnels de mettre en place un fonds de garantie permettant, en cas de rupture dans l'exploitation, à l'ensemble de la profession d'intervenir. A terme, il conviendra que l'Etat prenne aussi ses responsabilités, car il s'agit d'un service public. Il faudra notamment élaborer un plan national, avec une cartographie bien nette des décharges dites de classe I.

Il est en effet indispensable que nous remontions la pente en matière de déchets, car nos concitoyens ont désormais des réactions de rejet à l'encontre de tout ce qui touche aux déchets, qu'il s'agisse d'usines de traitement pour les ordures ménagères, ou de capacités de stockage. Nous devons, en mettant en œuvre une communication parfaite et une grande rigueur dans la gestion, remonter cette pente et exposer très nettement à nos concitoyens que, dans la mesure où nous n'envoyons rien en Afrique ou ailleurs alors que nous continuons à consommer divers produits dans notre vie quotidienne, nous devons aussi prendre la responsabilité de stocker correctement des déchets.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

**M. Jean-Jacques Weber.** Monsieur le secrétaire d'Etat, il y a treize ans, déjà, a été créé dans mon département, le Haut-Rhin, le premier conservatoire régional des sites, devenu depuis le Conservatoire alsacien des sites, lequel vit des aides très significatives du conseil général du Haut-Rhin - 500 000 francs par an, ce qui n'est pas rien -, du conseil régional d'Alsace - 250 000 francs -, du conseil général du Bas-Rhin, des communes et de particuliers qui participent à des souscriptions, achetant ainsi chacun une petite part symbolique d'un site ou d'un espace biologique remarquable à préserver.

Douze conservatoires semblables existent désormais en France et cinq autres sont en voie de création. Ils sont tous regroupés dans une fédération dont le responsable est M. Daniel Dasque que vous connaissez bien, monsieur le secrétaire d'Etat. Ces conservatoires constituent des outils efficaces de la protection des milieux naturels et des paysages, notamment par le fait qu'ils induisent une maîtrise d'usage, par l'acquisition, la location et la gestion de ces espaces. Ils ont également su s'entourer d'un environnement scientifique de grande valeur qui leur permet d'être des intervenants tout à fait efficaces dans leur domaine.

Les conservatoires établis en Alsace, en Lorraine ou ailleurs ont permis d'assurer, avec l'appui des collectivités locales, comme je viens de le souligner, et grâce au bénévolat auquel on fait beaucoup appel, la sauvegarde de milliers d'hectares naturels. Cette action mériterait d'être étendue à l'ensemble de notre pays, reconnue et renforcée par l'Etat.

J'ai deux questions, deux demandes précises à vous soumettre aujourd'hui.

La première est d'ordre général : je souhaite la création, dès ce budget, d'une ligne budgétaire supplémentaire, modeste, - je ne pense qu'à deux millions de francs - dont les crédits seraient affectables contractuellement aux conservatoires régionaux d'espaces naturels.

Ma deuxième question est plus particulière, puisqu'il s'agit de solliciter votre appui très fort, afin que la zone alsacienne du Ried soit classée en secteur pilote pour l'application des mesures communautaires sur le gel des terres, à l'instar de ce qui s'est déjà fait pour le Marais poitevin et pour la Crau par exemple.

**M. le président.** C'est terminé !

**M. Jean-Jacques Weber.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai apporté, à toutes fins utiles, un bulletin de description pour le Ried alsacien de demain. Il n'est, en effet, interdit à personne de mettre la main à la poche. (Sourires.) Il ne s'agit que de 250 francs. (Sourires.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, je connais bien l'Ill et le Ried.

Il est indéniable que le bilan des conservatoires régionaux d'espaces naturels est tout à fait impressionnant. En général ces organismes rassemblent des associations, des personnes de droit privé ou des groupements de collectivités locales. Il est donc normal que, dans le cadre de la décentralisation, les conservatoires régionaux bénéficient d'un financement essentiellement d'origine régionale, la politique nationale faisant l'objet de financements nationaux.

Je félicite tout particulièrement les conservatoires régionaux d'Alsace et de Lorraine qui ont un bilan de 2 500 hectares protégés, ce qui est tout à fait remarquable. Leur budget annuel, 7 millions de francs, témoigne de leur importance.

Le secrétariat d'Etat à l'environnement apporte ponctuellement son concours à des réalisations de ce genre. Je viens d'ailleurs de donner mon accord à une subvention de 600 000 francs pour l'achat de réserves dans le cadre des compensations, à la suite de l'accident Sandoz, car cette action me paraissait particulièrement digne d'intérêt sur le plan écologique. D'autres sont mises en œuvre, par exemple pour la Crau et la Loire dont j'ai déjà parlé.

J'ai également décidé de soutenir la structuration en fédération de l'ensemble de ces conservatoires dans le but d'avoir un label bien garanti qui permette de mettre en place des actions prioritaires. J'ajoute que le F.I.Q.V. a décidé d'accorder une subvention de 250 000 francs pour favoriser cette structuration. Par son intermédiaire nous subventionnons également certains postes FONJEP affectés à ces conservatoires.

En la matière, le secrétariat d'Etat à l'environnement effectue bien le travail que vous lui demandez d'accomplir. Cela me paraît capital. C'est un cas dans lequel la société civile participe à la politique de l'environnement.

J'ai enfin le plaisir de confirmer que pour l'Ill et le Ried, nous mobiliserons l'article 19.

**M. Jean-Jacques Weber.** Je vous remercie !

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Et je souscris ! (Sourires.)

**M. Jean-Jacques Weber.** Et la ligne budgétaire ?

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** L'aide aux conservatoires passe par les dotations destinées au soutien aux associations puisqu'ils sont des associations.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Depuis une vingtaine d'années, les taux de nitrate ne cessent de monter dans les eaux souterraines de la plaine d'Alsace. Dans les secteurs les plus touchés, la teneur a doublé en vingt ans. Onze communes alsaciennes ont déjà dû abandonner leurs captages trop chargés en nitrates et chercher l'approvisionnement dans des sous-sols plus cléments. Le coût de ces opérations atteint 12 millions de francs.

Selon les services géologiques d'Alsace, la moitié de la nappe, qui alimente plus de 400 000 personnes, sera devenue imbuvable dans cinquante ans si rien n'est entrepris.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il en va de la santé des Alsaciens, de l'avenir de l'Alsace. Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre ? Est-il prêt à s'associer financièrement, par convention, au conseil général pour entreprendre des actions concrètes, d'envergure et de longue durée dans les domaines agricole et industriel ? (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Je connais bien la question de la nappe d'Alsace. Je suis allé, après l'accident de Sandoz me préoccuper de sa protection. Je sais donc que sa teneur en nitrates est particulièrement préoccupante comme cela est d'ailleurs le cas dans d'autres régions.

En l'occurrence la responsabilité de la situation semble surtout incomber au vignoble et cela pose indéniablement des problèmes d'eau potable.

Une politique globale est menée depuis un certain temps, mais il convient désormais de la renforcer et de passer aux actes en prenant des décisions d'ordre financier ou réglementaire. La principale action porte sur l'amélioration des pratiques agricoles, car c'est en ce domaine que nous rencontrons les plus grandes difficultés avec les élus. Il est donc indispensable de mener une information et une sensibilisation particulières.

Quant à l'action réglementaire elle doit concerner à la fois la protection des captages, l'adaptation des bâtiments - par exemple lorsqu'il s'agit d'élevage - la qualité de l'eau potable. Par ailleurs il existe des incitations d'ordre fiscal.

Le comité d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates, qui est un groupe de travail commun à l'environnement et à l'agriculture a fort bien accompli ce travail. Ainsi tous les documents nécessaires étaient disponibles au dernier salon de l'agriculture ; les agriculteurs sont donc désormais parfaitement informés. Il est cependant indispensable d'aller plus loin.

J'ai déjà évoqué la communication que j'ai faite en matière de protection du littoral, avec l'annonce des mesures un peu plus sévères concernant, par exemple, la Bretagne. Nous avons notamment décidé le principe d'une redevance nitrate et nous allons discuter des modalités de son application avec la profession agricole, car elle ne peut intervenir que dans le cadre d'une concertation. Cependant le principe est arrêté.

Nous étudions également un projet de directive communautaire qui n'avait que le défaut, quand la commission nous l'a présenté, d'être un peu trop taillé sur mesure pour les Pays-Bas et le Danemark. Il s'agit de l'étendre à l'ensemble des situations rencontrées dans la Communauté.

Quant à l'Alsace, le service des eaux se préoccupe particulièrement de cette question. Une association régionale pour la relance de l'agronomie - l'A.R.R.A. - est maître d'œuvre de l'action particulière qu'il faut mener dans cette région. En 1989 nous lui aurons apporté 600 000 francs de crédits d'Etat, auxquels auront été ajoutés les crédits de l'agence de bassin, soit un total de 1,8 million de francs de crédits publics pour la lutte contre les nitrates.

Pour autant, nous n'oublions pas que le fond du problème est lié à l'inflexion des pratiques agricoles.

**M. le président.** Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Georges Mesmin.

**M. Georges Mesmin.** Monsieur le secrétaire d'Etat, lors du débat budgétaire de l'an dernier, j'avais appelé votre attention sur un certain nombre de points relatifs à la pollution de l'air par les véhicules automobiles. J'ai constaté avec beaucoup de satisfaction que, durant l'année qui vient de s'écouler, des progrès importants ont été accomplis pour ce qui concerne les pollutions dues aux moteurs à essence. Il y a eu la signature d'un accord communautaire relatif aux voitures de petite cylindrée, puis la mise sur le marché de manière assez abondante - je l'ai moi-même constaté - d'essence sans plomb. Je vous en donne acte bien volontiers.

En revanche - cela motive ma question aujourd'hui - il me semble que peu d'actions ont été entreprises quant au problème très important de la pollution par les véhicules équipés de moteurs Diesel circulant en milieu urbain, que j'avais également soulevé l'année dernière. Vous aviez alors admis, notamment dans votre intervention du 27 novembre, que, dans les conditions actuelles, l'émission de gaz d'échappement de tels véhicules était nocive, que ces gaz étaient en particulier soupçonnés d'être cancérigènes et qu'il convenait d'engager une réflexion à ce sujet.

Selon les chiffres établis par vos services, les particules des diesels, c'est-à-dire la fumée noire qui sort des pots d'échappement des poids lourds, serait à l'origine de 4 à 15 p. 100 de la pollution particulière atmosphérique en zone urbaine. Le moteur Diesel produirait trente à cent fois plus de particules carbonées que le moteur à essence. Le risque que ces particules présenteraient pour la santé de l'homme serait dus à leur potentiel cancérigène. Les effets biologiques suspectés sont des affections au niveau de l'appareil respiratoire et des tumeurs pulmonaires. Je mentionne également, pour mémoire, le rôle de ces particules dans la dégradation des bâtiments et des immeubles en ville.

Il serait donc souhaitable que nous connaissions vos idées sur cette question et que nous sachions comment elle a évolué depuis ma dernière intervention. Pouvez-vous nous indiquer quelles initiatives vous comptez prendre pour faire progresser l'étude de ce problème, sous ses différents aspects ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** En effet, monsieur Mesmin, le moteur Diesel présente le seul inconvénient de sa pollution particulière. En revanche, dans l'ensemble des moyens de lutte que nous mettons en œuvre contre la pollution de l'air, on constate qu'il présente des avantages considérables dans les autres secteurs. Il a notamment un grand intérêt en matière de consommation, car il permet de limiter les volumes de produits pétroliers utilisés, donc des émissions de gaz carbonique, ce qui lui donne un avantage considérable sur les voitures, même équipées de pots catalytiques.

Il importe, par conséquent, de veiller à bien distinguer, en la matière, la réalité de la pollution particulière et la part de campagnes d'opinion éventuellement orchestrées par des concurrents ou par divers intérêts industriels.

Actuellement, nous sommes entre deux réglementations européennes en matière de Diesel dont l'une que nous avons déjà acceptée, avec l'accord d'ailleurs de l'ensemble des constructeurs, prévoyant des mesures plus sévères. Nous travaillons aux améliorations techniques et nous venons d'avoir vent d'innovations en matière de systèmes techniques pour capter les suies. Si cela se révélait exact, monsieur Mesmin, je vous en tiendrais informé dès que j'en aurai confirmation. Cela signifierait qu'il n'y aurait plus guère de problèmes.

En revanche, reste toujours la question des dispositions prises par nos voisins et de leur harmonisation, notamment en matière de taxation des produits pétroliers, sur laquelle il y a encore du travail à faire.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Proriol.

**M. Jean Proriol.** Monsieur le secrétaire d'Etat, les rapports écrits de nos collègues M. Barnier et M. Colin, évoquent l'aménagement de la Loire et le barrage de Serre-de-la-Fare.

Vous savez que le préfet de la Haute-Loire a, le 11 février dernier, signé une déclaration d'utilité publique et vous-même avez désiré que des études complémentaires soient menées. Vous avez ainsi demandé à M. Chapon, ingénieur général, de réactualiser son rapport de 1979 en tenant compte de la crue de 1980 et vous avez demandé à l'association S.O.S.-Loire vivante de vous présenter une alternative. Je crois même que vous avez accordé un crédit pour financer cette étude.

Cependant, votre décision de suspendre le début des travaux pose des problèmes de différente nature à un peu tout le monde. En effet il a déjà été dépensé environ 90 millions sur les 550 que devrait coûter, paraît-il, ce barrage, et ces dépenses sont un fait budgétaire inéluctable. Par ailleurs, les crédits inscrits à ce titre dans votre budget de 1989 sont reportés à celui de 1990. Les collectivités locales en font autant. Les acquisitions de terrains réalisées par voie amiable à environ 75 p. 100 et des agriculteurs touchés par le barrage ont déjà pris des options, mais elles sont bloquées en attendant la décision finale.

Dans l'état actuel des choses, ma question est double. Avez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, reçu le rapport complémentaire de M. Chapon, qui est y venu et été enquêter sur place et qui porte, je le reconnais, sur l'ensemble de l'aménagement de la Loire ? Avez-vous aussi eu des contre-propositions alternatives plausibles de S.O.S.-Loire vivante, appuyée par ses deux associations internationales amies : le fonds mondial pour la nature, le W.W.F., et celle dont le siège est en Allemagne, Robin des Bois, Robin Hood ? Ces deux compléments d'information vous sont-ils parvenus ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous voulons en savoir plus. Ma question est donc la suivante : quand connaîtra-t-on votre décision finale ?

Je pose cette question avec mesure, sans passion et sans polémique, étant donné que nous sommes en présence de deux logiques respectables.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, je vous réponds de même : sans passion.

Vous avez rappelé les faits. Lorsque je suis arrivé au Gouvernement, j'ai trouvé que le programme tel qu'il était engagé avait négligé un peu les aspects non hydrauliques. En outre, l'absence de concertation aboutissait à une situation de blocage. J'ai pensé donc qu'il valait mieux, pour l'intérêt même de la politique de l'environnement, ralentir ce processus et mettre sur pied un programme de concertation qui n'est pas tout à fait achevé.

Le rapport Chapon vient de m'être remis. En revanche, les autres études ne sont pas encore terminées ; je les rendrai publiques dès qu'elles le seront, car chacun doit se déterminer en fonction de l'ensemble de ces études.

Au sujet du barrage de Serre-de-la-Fare, plusieurs options sont possibles. Leur étude n'est pas tout à fait achevée ; il est donc difficile de connaître le prix de chacune d'elles.

J'ai en effet proposé à des associations de faire des études. J'ai pensé que c'était une innovation intéressante dont on a tout à gagner. En effet, celui qui critique un projet peut avoir d'excellentes raisons de le faire et le projet peut être amélioré.

Monsieur le député, j'ai donc engagé un processus auquel M. Royer a d'ailleurs souscrit ; il était tout à fait d'accord et je l'en remercie. Je crois que tout le monde est d'accord. Je ne sortirai pas de ce processus. Si je vous disais quel jour sera prise ma décision et en fonction de quoi, avant d'avoir reçu les études, vous auriez droit de croire que je ne suis pas tout à fait responsable. Je prendrai mes responsabilités le moment venu.

J'ai été frappé par d'autres éléments qui sont intervenus tels que la sécheresse dont, en effet, il faut absolument intégrer les enseignements. Nous avons connu, dans la vallée du Cher, une situation à la limite de la rupture. J'ai donc demandé que soient diligentées les études notamment sur un autre aspect du programme, celui de Chambonchard.

Par conséquent, monsieur le député, croyez bien que le processus de concertation se poursuit ainsi que les études. C'est pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, donc dans très peu de temps. Je prendrai mes responsabilités le moment venu et je vous informerai bien entendu.

**M. le président.** La parole est à M. Emile Koehl.

**M. Emile Koehl.** Monsieur le secrétaire d'Etat, en 1978 a été adopté un plan de protection des forêts du Rhin en Alsace. Ce plan prévoyait, entre autres, le classement en réserves naturelles des forêts rhénanes d'Offendorf, d'Erstein et de l'île de Rhinau. Les trois dossiers, soumis à enquête publique avec avis favorable, se trouvent actuellement dans votre ministère avant transmission au Conseil d'Etat pour classement définitif.

La protection de ces milieux exceptionnels et relictuels, témoins d'un patrimoine d'une valeur inestimable reconnue par la communauté scientifique internationale, est d'une importance capitale aussi bien en raison de sa valeur intrinsèque que pour asseoir la crédibilité de la France en matière de protection de l'environnement.

Ces procédures sont actuellement bloquées en raison de l'attitude de Electricité de France qui demande l'amputation de près de 40 hectares de réserve de l'île de Rhinau, afin d'y stocker des boues de sédimentation à l'amont des barrages hydroélectriques.

La position de E.D.F. est difficilement compréhensible dans le contexte général de dégradation de l'écosystème rhénan. Le stockage « provisoire » des boues de dragage ne résout en aucune manière le problème à moyen terme. La solution serait de relarguer les sédiments dans le canal en période d'hydraulicité favorable.

La pointe sud de l'île de Rhinau concernée par le stockage recèle actuellement une reconstitution spontanée de la forêt rhénane d'un intérêt scientifique exceptionnel après les défrichements effectués par E.D.F. en 1960.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je me permets de vous demander si vous êtes disposé à prendre les mesures nécessaires pour protéger ces réserves qui font partie du patrimoine naturel alsacien.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, je vous remercie.

Il y avait trois projets de réserves prévus pour la protection de la forêt rhénane. Deux viennent d'aboutir, ceux d'Offendorf et d'Erstein ; il nous reste Rhinau. Vous avez rappelé le problème soulevé par Electricité de France qui souhaite pouvoir entreposer le produit du dragage des canaux, des écluses dont elle a la responsabilité. J'ai demandé au professeur Carbiner, grand spécialiste de la forêt rhénane, un état biologique des quarante hectares demandés par Electricité de France. Ce rapport confirme l'intérêt biologique de ces quarante hectares. J'ai donc demandé à Electricité de France de trouver un autre moyen de disposer de ces boues. Je ne pense pas avoir besoin d'un arbitrage là-dessus. Je souhaite pouvoir vous donner une bonne nouvelle très prochainement.

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Gilbert Le Bris.

**M. Gilbert Le Bris.** Il est un établissement public indispensable à notre environnement : le conservatoire du littoral et des espaces lacustres.

Quand on sait que celui-ci possède quelque 33 000 hectares répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer, il est évident que ce patrimoine ne peut passer à travers les cataclysmes qui frappent, de façon naturelle ou pas, notre planète. C'est ainsi que la tornade en Bretagne en 1987, les incendies du Midi régulièrement, le cyclone Hugo il y a quelque temps, ont profondément marqué les territoires du conservatoire.

Comment faire pour reboiser, pour réaménager quand on sait la gymnastique financière que doit faire le budget de fonctionnement du conservatoire du littoral ?

Je ne citerai qu'un seul exemple, monsieur le secrétaire d'Etat, celui de la délégation Bretagne du conservatoire du littoral dont les acquisitions sont passées de 300 hectares en 1982 à 3000 hectares en 1989, alors que les effectifs restaient constants : deux agents du conservatoire, un personnel D.D.E. délégué provisoirement auprès de celui-ci, et un stagiaire T.U.C. Or ces deux derniers ne pourront plus figurer au budget de 1990. On se demande dès lors s'il faudra faire appel au bon cœur de la région Bretagne. Sinon comment devront faire les deux agents qui resteront pour gérer bon an mal an 80 opérations coordonnées, 150 actes de vente, quelque 1 000 opérations de négociation avec des particuliers ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, je plaide donc pour une augmentation du budget de fonctionnement du conservatoire du littoral et peut-être également de ses capacités d'acquisition. Je vous demande des assurances sur ce point, même si, pour cela, il faut que le conservatoire soit abonné une année de plus à la réserve parlementaire.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Je vous remercie de votre question.

J'ai déjà parlé du conservatoire du littoral, qui est un outil absolument capital pour la protection de notre littoral. Il a déjà acquis 450 kilomètres de linéaire en quinze ans ; c'est tout à fait remarquable, même si comparés aux 800 kilomètres du National Trust, qui a cent ans - ce qui rend la comparaison difficile -, ils paraissent insuffisants.

Il faut en effet saluer cet effort et l'appuyer en matière réglementaire, comme je l'ai dit, et aussi en matière d'innovations fiscales ; j'ai parlé de ce projet de donation. Je m'engage personnellement à travailler dans cette direction.

Pour ce qui est du budget du fonctionnement du conservatoire, j'ai obtenu en 1989 qu'il soit augmenté ; peut-être n'est-ce pas dans des proportions satisfaisantes.

Quant au budget d'intervention, à l'avance, je remercie le Parlement de l'aide qu'il pourra m'apporter et que j'accepte bien volontiers. Elle me paraît tout à fait indispensable en effet.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Calmat.

**M. Alain Calmat.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le maintien et l'amélioration de la qualité des eaux est un enjeu permanent pour notre pays - je sais que vous en êtes parfaitement conscient - comme l'ont déjà souligné mes collègues, en particulier M. Fuchs, en ce qui concerne l'Alsace. Mais je souhaite à mon tour y insister.

Il est préoccupant de constater l'augmentation constante des teneurs en nitrates des eaux dans de nombreuses régions de France, en particulier la région Centre. L'excès de nitrates dans les eaux, essentiellement lié à certaines pratiques agricoles et à la nature géologique des sols, peut provoquer, chez l'homme et les animaux qui en consomment en trop grande quantité, des problèmes de santé.

Dans certains cas, qu'il s'agisse de rivières à cours lent ou de retenues d'eau, cet excès de nitrates concourt à la dégradation des milieux aquatiques, pouvant entraîner la destruction de la faune piscicole.

Par ailleurs, l'accumulation des nitrates dans les nappes d'eau souterraines est une forme de pollution latente dont les effets ne se feront certes sentir que plus tard, mais c'est dès maintenant qu'il faut agir.

Les unités de distribution délivrant des eaux à forte teneur en nitrate, s'élèvent à plus d'un millier en France et relèvent le plus souvent de communes rurales de petite taille situées dans des régions à forte vocation agricole.

A titre d'exemple, en 1988, pour le seul département du Cher, la répartition géographique des teneurs en nitrates laissait apparaître une concentration moyenne ou des dépassements périodiques supérieurs à la norme de 50 milligrammes par litre dans plus de 80 communes, notamment les adductions communales de Bourges-Marmagne ainsi que de nombreuses petites communes de la Champagne berrichonne.

Pour lutter contre cette forme de pollution, des actions déjà entreprises doivent être développées et renforcées sur deux plans : curatif et préventif.

L'action curative immédiate sur le terrain se heurte à un problème particulier : l'augmentation constante des captages pollués instaure une course de vitesse entre la dégradation des milieux et la mise en œuvre des procédés permettant d'abaisser la teneur en nitrates des eaux. Ces procédés...

**M. le président.** Monsieur Calmat, posez votre question !

**M. Alain Calmat.** Je termine, monsieur le président.

Ces procédés, à savoir la recherche de nouvelles ressources, l'interconnexion des réseaux ou la dénitrification des eaux, nécessitent des investissements coûteux que les petites collectivités rurales les plus touchées actuellement ne sauraient supporter seules.

Aussi devient-il nécessaire d'envisager des financements spécifiques pour aider les petites communes qui doivent faire face à cette pollution.

En ce qui concerne l'action préventive, il faut noter que, dès 1984, un dispositif original de coordination dont vous avez parlé, le C.O.R.P.E.N., associé à la mission eau-nitrate, a été mis en place par les pouvoirs publics.

Ce dispositif, qui a pour mission d'élaborer un programme d'action coordonnée en concertation avec les acteurs, vise à réduire préventivement les teneurs en nitrates par l'intermédiaire notamment d'une amélioration des pratiques agricoles.

Si ce programme d'action commence à porter ses fruits, il doit être soutenu et accentué par la mise en place de programmes spécifiques pour les régions les plus touchées de France, je pense notamment à la région Centre...

**M. le président.** Mon cher collègue, concluez, je vous en prie !

**M. Alain Calmat.** C'est très important, monsieur le président.

**M. le président.** Oui, mais c'est une question !

**M. Alain Calmat.** ... en conservant bien entendu le souci constant de concilier une agriculture performante et une protection efficace de la qualité des eaux.

Vous avez déjà répondu partiellement, monsieur le secrétaire d'Etat, à ma question. Mais, je voudrais tout de même insister...

**M. le président.** Très vite, monsieur Calmat !

**M. Alain Calmat.** ... très vite sur les mesures que vous entendez prendre pour l'aide financière aux communes rurales.

**M. le président.** Mes chers collègues, n'abusez pas de ma faiblesse ! (Sourires.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous appelez à nouveau mon attention sur ce problème capital de la montée progressive de la teneur en nitrates des eaux souterraines et en fait, de la pollution par eutrophisation d'un certain nombre de cours d'eau, qui est liée à la même cause.

J'ai déjà répondu en partie à votre question. J'ajoute, pour être plus précis encore que, dans la négociation européenne, la France soutient la position de la délimitation des zones d'actions prioritaires.

De même, nous avons déjà décidé d'intervenir prioritairement sur certaines zones, comme la Bretagne où la surconcentration liée aux élevages hors sol est très forte.

S'agissant d'une action dans les communes rurales, je pense que les incitations d'ordre fiscal, telle la redevance nitrates que nous sommes en train d'étudier en ce moment avec la profession agricole, répondrait en partie à votre souci.

Quant à l'autre préoccupation que vous avez exprimée, je pense que la solution se trouve du côté du fonds national pour les adductions d'eau, le F.N.D.A.E, dont je souhaite accroître les crédits pour les interconnexions, notamment en zone rurale, car je sais que les communes rurales ont des problèmes particuliers dans ce domaine.

**M. le président.** La parole est M. Marc Dolez.

**M. Marc Dolez.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le 7 octobre dernier, vous êtes venu à Douai à la suite du déraillement, à proximité de la gare, de wagons transportant de l'ammoniac liquide. Cet accident, heureusement sans gravité, a été l'occasion d'un exercice grandeur nature des différents services de protection civile qui ont fait la démonstration, si besoin était, de leur efficacité et de leur compétence. Mais cet accident illustre surtout les risques que représente le transport des matières dangereuses. C'est un sujet sur lequel le Gouvernement avait d'ailleurs confié, dès l'année dernière, une mission parlementaire à mon collègue Bernard Carton.

M. Carton vous a remis son rapport au mois de juin dernier. Il souligne bien que ce sujet est très sensible lorsqu'un accident grave se produit mais que, hélas ! l'attention se relâche en raison de la très faible probabilité de tels accidents.

Dans son rapport, M. Carton énumère un certain nombre de propositions qui concernent les itinéraires ou les restrictions de circulation, la formation des hommes, l'amélioration des matériels, l'action des pouvoirs publics ou les mesures qui pourraient être prises au niveau européen.

Quel est, monsieur le secrétaire d'Etat, votre sentiment sur le contenu de ce rapport ?

Pouvez-vous nous indiquer, dans la mesure du possible parce que je sais bien que certaines mesures relèvent d'une concertation avec le ministère des transports, celles qui, selon vous, pourraient être retenues ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** C'est en effet à l'occasion de cet accident, qui heureusement n'a pas eu de conséquences, que l'on a pu constater la pertinence d'un certain nombre des propositions faites dans le rapport de M. Carton qui insistait notamment sur un point faible, auquel on ne pensait pas au départ, du transport par rail que constituent les gares de triage et les voies d'accès aux usines.

Pour mettre en œuvre la politique du Gouvernement, qui avait été exposée par mon prédécesseur, M. Renon, en conseil des ministres, l'an dernier, j'ai déjà moi-même présenté une résolution au conseil des ministres européens de l'environnement, insistant sur certains aspects du transport des matières dangereuses et introduisant notamment une disposition communautaire dans le domaine des transports par mer. C'est un point important, car nous nous souvenons du naufrage du *Perennis* et des conséquences de la perte des conteneurs. Mais une négociation internationale demande du temps. En tout cas, elle est engagée.

De même, nous participons à toutes les instances interministérielles sur ce sujet : les matières dangereuses, les matières par mer, la commission de refonte du règlement des ports.

Nous avons déjà engagé avec la S.N.C.F. un certain nombre de recherches très précises concernant la définition des risques liés aux gares de triage. Ces mesures seront prises dans les années à venir. La S.N.C.F. étudie actuellement l'informatisation de ses gares de triage, ce qui permettrait de savoir exactement quelle est la position de tous les wagons, notamment de ceux qui pourraient poser des problèmes particuliers, et ce qui constituerait une organisation tout à fait remarquable dans la gestion de ce risque.

Nous avons lancé des études sur les risques liés aux zones portuaires. Il peut y avoir des concentrations de transports et de cargaisons dangereuses.

Nous venons d'achever une étude sur le cas du gaz de pétrole liquéfié, qui nous permettra de prendre un certain nombre de dispositions concernant notamment l'amélioration des conteneurs.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Malandain.

**M. Guy Malandain.** Les pouvoirs publics se sont jusqu'à présent essentiellement préoccupés des eaux usées urbaines et de leur dépollution. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que beaucoup reste à faire puisque l'on estime à seulement 35 p. 100 le taux des pollutions qui sont neutralisées.

Cependant apparaît une nouvelle donnée de la vie urbaine qui est la maîtrise de l'hydrologie, et particulièrement celle des eaux pluviales. Il y a un problème quantitatif ; il suffit de rappeler le cas de Nîmes pour en prendre conscience. Il y a un problème qualitatif ; les études prouvent que les eaux pluviales sont tout aussi polluantes, sinon plus, que les eaux usées. Il y a enfin un problème économique et technique, tant sont rares les agglomérations qui ont mis en place une gestion prévisionnelle ou automatisée de leur réseau.

Alors que nous disposons d'un potentiel de connaissances et de matériels performants qui place notre pays au premier rang européen, voire au premier rang mondial, on continue trop souvent à traiter l'hydrologie urbaine comme au temps de grand-papa. Quand l'administration et les collectivités locales vont-elles tirer parti des recherches et des expérimentations conduites par nos chercheurs, en particulier dans le cadre du plan urbain ? On met en place avec intelligence certains procédés dans des départements comme la Seine-Saint-Denis, dans des districts urbains comme Nancy ou dans des villes comme Toulouse. Je suis obligé d'arrêter là l'énumération tant ces collectivités sont peu nombreuses !

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre département ministériel est responsable de la gestion de l'eau, même si d'autres départements tentent parfois de vous le contester. L'hydrologie urbaine en est l'un des aspects essentiels. Êtes-vous prêt à assumer au plan national l'orientation de la recherche, de l'expérimentation, de la diffusion des connaissances, et à inciter les collectivités locales à être davantage scientifiques et à l'avant-garde dans ce domaine ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Monsieur Malandain, je vous remercie de me poser cette question. Je vous remercie également pour la qualité de tous vos travaux sur l'eau, qui inspirent d'ailleurs ceux du Gouvernement en ce moment.

La question de l'hydrologie urbaine est d'autant plus préoccupante que les surfaces macadamisées s'accroissent, et donc le ruissellement, avec les risques que cela entraîne lorsqu'il y a des orages soudains. Vous avez évoqué le cas de Nîmes. Selon le rapport remis au Gouvernement, d'autres villes pourraient être sujettes à des risques peut-être pas identiques mais du même genre.

L'hydrologie urbaine est donc un domaine important, dont je me préoccupe notamment dans le cadre de la préparation du sixième programme des agences de bassin. Nous cherchons à mettre en place des programmes pour améliorer l'efficacité des systèmes d'épuration urbains. Nous avons « une tuyauterie de retard » si je puis dire ! Je souhaite également que l'on utilise de nouvelles techniques pour moderniser la conception de nos systèmes d'évacuation des eaux pluviales. Des études sont nécessaires en ce domaine. Nous cherchons à rassembler plusieurs organismes dans le cadre d'un institut de l'eau. La gestion des eaux pluviales, en effet, a aussi une dimension internationale très importante, car le problème du ruissellement des eaux est encore plus préoccupant dans certaines villes tropicales. Cet organisme devra reprendre le flambeau et poursuivre le travail naguère commencé dans le cadre du plan urbain.

Je souhaite que la dimension nationale et internationale de ces travaux, dont vous avez eu raison de souligner l'importance, soit affirmée. Personnellement, c'est une question à laquelle j'attacherai une importance particulière.

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Christian Estrosi.

**M. Christian Estrosi.** Monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits destinés aux parcs nationaux augmentent de façon significative dans ce budget. C'est une bonne chose...

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Votez-le !

**M. Christian Estrosi.** ... mais elle est toute relative, car les 8,5 millions de francs supplémentaires accordés aux parcs nationaux, desquels on doit soustraire 2,5 millions de francs de subventions d'investissement qui sont supprimées, ne vont cependant réserver qu'à peine un million de francs supplémentaires à chacun d'entre eux.

Je vous ai écouté avec une grande attention tout à l'heure lorsque vous avez souhaité que de nouveaux parcs nationaux soient créés dès 1990. La somme d'un million par parc serait donc également utilisée pour de tels aménagements et serait donc dérisoire au regard des besoins considérables qu'impliquerait une véritable gestion des espaces naturels protégés dans les parcs. Les parcs nationaux français vivent, en effet, quasiment dans la misère, ce qui est incompatible avec leur mission.

Certes, l'objectif de protection des espaces, par définition le moins coûteux, a été atteint. C'est une chance. Mais cela s'est opéré souvent au détriment des populations locales. La dimension humaine, faute de moyens, mais souvent aussi par incompréhension des traditions et des cultures locales, a trop longtemps été négligée. Ainsi, la création d'un parc a souvent signifié, pour un village, la perte de tout espoir de développement économique, notamment au niveau des sports d'hiver.

Je ne prendrai que pour exemple le parc national du Mercantour - un exemple à ne pas suivre - créé contre l'avis unanime des populations et des élus concernés, ressenti dix ans après sa création - vous êtes loin donc d'être en cause, monsieur le secrétaire d'Etat - comme une machine à interdire, l'accès à un hameau français, Mollières, ayant même été considérablement restreint. Rien ou presque ne vient compenser ces contraintes. Les fonctionnaires du parc ont été recrutés à l'extérieur des populations concernées, les investissements se sont réduits au minimum, la promotion est demeurée anonyme.

Cette situation est d'abord due à un manque de moyens chroniques. Interdire est facile, mais gérer est plus coûteux.

**M. le président.** Votre question, monsieur Estrosi !

**M. Christian Estrosi.** Monsieur le secrétaire d'Etat, souhaitez-vous véritablement prendre en compte les problèmes de développement économique des villages inclus dans les zones périphériques des parcs, en respectant bien sûr les impératifs de protection des espaces et milieux naturels ?

Envisagez-vous des actions spécifiques favorisant la formation, la création d'emplois, le tourisme, le maintien au pays en zones centrales et périphériques ?

Enfin, avez-vous véritablement programmé une revalorisation des crédits des parcs nationaux pour les années à venir ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, j'ai été enchanté de l'appréciation que vous avez portée sur les chiffres. Je ne les reprendrai pas. Ils sont, en effet, éloquents.

Les parcs font preuve en ce moment d'un dynamisme tout à fait impressionnant, mais il peut y avoir encore ça et là quelques malentendus. Un parc comporte plusieurs zones et il n'y a pas d'incompatibilité de principe entre la protection de l'environnement et le développement. C'est ce que nous devons sans cesse démontrer.

Vous me parlez du Mercantour, particulièrement cher à votre cœur, mais aussi à celui des Niçois qui sont enchantés de pouvoir s'y rendre. C'est donc un atout pour le développement et nous devons tous conjuguer nos efforts pour qu'il ne soit pas considéré comme un frein. Il y a peut-être des problèmes mais j'accorde une très grande confiance au directeur du Mercantour, M. Grandjean, dont je connais les capa-

cités d'innovation et de dialogue, à l'écoute de tous. Tout ce qui est fait pour protéger la vallée des Merveilles témoigne d'un dynamisme et je suis frappé aussi par le fait que l'on utilise les techniques les plus modernes, quasiment futuristes, par exemple un satellite pour suivre les bouquetins. C'est extraordinaire !

Je tiens donc à vous rassurer, monsieur le député ! La protection de l'environnement doit aller de pair avec le développement, un développement qui tienne compte, évidemment, de l'écologie. Ce serait un mauvais service à rendre à l'environnement, d'une façon générale, que de l'opposer aux hommes et à leurs besoins. C'est vraiment pour les hommes que nous avons une politique de parcs nationaux, et cela doit se voir sur le terrain.

**M. le président.** La parole est à M. Jean de Gaulle.

**M. Jean de Gaulle.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écouté avec une grande attention tout à l'heure. Vous avez parlé des déchets mais, à aucun moment, me semble-t-il, vous n'avez fait allusion aux déchets radioactifs.

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, plus connue sous le nom d'ANDRA envisage d'effectuer très prochainement dans quatre départements, dont d'ailleurs le mien, et contrairement à l'avis des populations locales, des études géophysiques sur un éventuel projet de stockage des déchets nucléaires.

Je vous poserai donc trois questions très simples, monsieur le secrétaire d'Etat : quel est votre point de vue sur les modalités de stockage des déchets nucléaires, eu égard, bien sûr, à la protection de l'environnement et des générations futures ? Quel est votre sentiment sur la réversibilité ou l'irréversibilité d'un tel stockage ? Enfin, quel est le montant des crédits que vous entendez affecter dans ce contexte précis à la protection de l'environnement ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Il y a évidemment une différenciation, monsieur le député, selon les catégories de déchets, mais le stockage souterrain envisagé pour l'ANDRA me paraît garantir une plus grande sécurité pour ce type de déchets.

Je souhaite que l'on puisse conserver le caractère réversible d'un stockage, même souterrain, car rien n'indique que l'on ne trouvera pas mieux après pour gérer ce genre de déchets ou nous en débarrasser.

Bien entendu, mon département ministériel est très attentif à l'ensemble de ces questions, à la protection de l'environnement par rapport à tous les déchets, y compris les déchets nucléaires.

Quant à vous donner un montant exact, vous me prenez au dépourvu. Mais, que ce soit à l'ANDRA ou ailleurs, la sécurité et la protection de l'environnement font partie des priorités réaffirmées par le Gouvernement et par M. Fauroux lui-même dans une communication récente concernant la politique nucléaire, de même qu'une information très rigoureuse et très complète de la population.

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Monsieur le secrétaire d'Etat, les friches minières et industrielles sont nombreuses dans toutes les vieilles régions d'industries anciennes comme le Nord - Pas-de-Calais, le Centre - Midi ou la Lorraine...

Des fonds européens ont été dégagés. Comment comptez-vous suivre leur utilisation et comment, administrativement, allez-vous organiser la réhabilitation de ces friches industrielles, en particulier dans les petits centres qui n'ont pas toujours les moyens du Nord - Pas-de-Calais pour se défendre ? Je pense à des secteurs comme le bassin du Gard, La Grand-Combe, ou les mines du Dauphiné à La Mûre.

Ma deuxième question concerne l'eau. Le problème de l'assainissement nous préoccupe beaucoup, monsieur le secrétaire d'Etat. La politique du Girzom, mis en place par l'Etat en 1972-1973, concerne en particulier l'assainissement des régions minières, par solidarité nationale.

Régulièrement, les crédits sont à discuter et ils sont souvent insuffisants. Nous avons de très gros problèmes d'eau dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, notamment

dans ma région, celle de Liévin, car il y a un niveau très élevé de nitrates, et il faudra chercher de nouvelles réserves moins nitrées.

Pour le Girzom, je souhaite donc que vous nous apportiez votre appui auprès du ministre des finances et du ministre de l'aménagement du territoire. Je compte sur vous pour taper avec nous du poing sur la table. Et quels moyens comptez-vous mettre à notre disposition pour les recherches concernant les réserves en eau des régions minières ?

Enfin, qu'en est-il du problème des déposes en hélicoptère en montagne que j'avais déjà évoqué l'année dernière ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, il y a des moyens et je peux aussi taper du poing sur la table.

Nous avons déjà affecté des moyens aux friches, d'abord pour la résorption des points noirs dont j'ai parlé, avec l'A.N.R.E.D. Pour les opérations particulières de réhabilitation des friches, le fonds interministériel pour la qualité de la vie a déjà subventionné une opération de ce genre dont l'essentiel reste sous la responsabilité de M. Chérèque. Une opération a également été engagée dans le cadre de l'aménagement du territoire, et je suis tout prêt à m'y associer. De même, nous pouvons explorer la voie des contrats de ville avec le F.I.Q.V. pour des opérations de ce genre-là.

Quant à l'assainissement, il est clair que les opérations ont lieu dans le cadre des programmes des agences de bassin. Celles-ci sont prêtes bien entendu à examiner des programmes plus particuliers en fonction d'une urgence particulière et, à ce moment-là, vous pouvez compter sur moi pour surveiller moi-même la question.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Lengagne.

**M. Guy Lengagne.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez la responsabilité de la protection des espaces naturels. Plusieurs procédés peuvent être utilisés.

Quand un espace est resté à l'état de nature, on peut, quand il y a un plan d'occupation des sols, le classer en zone naturelle, en zone N.D. Or, monsieur le secrétaire d'Etat, toute la législation pousse les communes non pas à préserver les espaces naturels mais, au contraire, à les « bétonner ». J'évoque simplement ce problème de fiscalité locale mais il me paraît important. Une commune qui « bétonne » a des ressources, une commune qui préserve n'en a pas ! Il y a donc un problème de fond.

A propos toujours des plans d'occupation des sols, compte tenu de la pression sur le littoral en particulier, je suis inquiet de voir que les zones N.D. sont de plus en plus déclassées. Contrairement à ce que disait le rapporteur, tout à l'heure, je me demande s'il ne faudrait pas être prudent en ce qui concerne la décentralisation et laisser à l'Etat un droit de regard.

Deuxième moyen pour protéger un terrain, monsieur le secrétaire d'Etat : en faire un site classé. Or un site classé n'est pas pour autant préservé. Un exemple que tout le monde connaît, c'est la pointe du Raz. Il faut voir comment un site peut être classé et piétiné, presque massacré.

Reste donc, quand on est sur le littoral, un outil : le conservatoire du littoral et des rivages lacustres. C'est de très loin, je crois, le meilleur outil. Il a fait ses preuves depuis 1975. Plusieurs problèmes se posent à son sujet.

Premièrement, un problème de budget pour les acquisitions de terrains. Ceux qui restent sont chers, car ils ont été effectivement préservés par les propriétaires et ils sont de plus en plus l'objet d'une spéculation.

Deuxièmement, un problème de fonctionnement. Mon collègue Gilbert Le Bris évoquait le cas de la Bretagne. Pour gérer le conservatoire, le personnel est resté pratiquement le même pour 33 000 hectares que pour le dixième. Ce n'est plus possible !

Je suis heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ayez évoqué le problème de la dation en paiement. Je crois que nous avons une carte à jouer. Il ne s'agit plus de laisser l'achat des terrains entièrement à la charge de l'Etat. Il faut sensibiliser les Français au fait qu'ils peuvent, par un investissement personnel, par un don, essayer de préserver une portion du littoral. La dation en paiement, je crois, est un moyen. Le gouvernement britannique par exemple, paie davantage par le biais du *National Trust* que nous ne payons pour le conservatoire. Pourtant, le *National Trust* britannique

est totalement payé par des privés. Mais il y a des exemptions fiscales. Les gens ont intérêt à donner au *National Trust*. Il faudrait faire la même chose pour le conservatoire du littoral.

C'est un vaste débat mais, en attendant, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons besoin de crédits, non seulement pour les acquisitions, mais pour le fonctionnement. Les crédits sont tout à fait dérisoires. Je souhaite donc qu'ils puissent être abordés.

Je profite de l'occasion pour faire deux remarques...

**M. le président.** Votre temps de parole est épuisé, mon cher collègue.

**M. Guy Lengagne.** Je termine monsieur le président.

Premièrement, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie d'avoir prévu des décrets d'application de la loi sur le littoral. Je crois que c'est une bonne chose.

Deuxièmement, je suis un peu étonné de voir qu'un certain nombre de mes collègues, malgré une augmentation qui pourrait être de 25 p. 100, ce qui tout à fait exceptionnel, envisagent de ne pas voter ce budget. En ce qui me concerne, monsieur le secrétaire d'Etat, je le voterai.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. Le conservatoire du littoral doit être le pivot de toute politique d'intervention active pour préserver les grands espaces naturels. Il va bientôt nous proposer une politique dans un rapport ambitieux. Je crois qu'on ne peut plus se contenter de petites fenêtres. Il faut vraiment voir grand. On devrait d'ailleurs le solliciter également avec votre accord, pour la Guadeloupe, la Martinique ou la Guyane par exemple. Ses tâches, en effet, sont nombreuses.

Il m'est agréable aussi de voir qu'un classement se termine souvent par une acquisition. Déjà, de nombreux Français qui voient un beau paysage peuvent se dire que c'est grâce au conservatoire. Je suis donc tout à fait favorable à l'amélioration de ses moyens et à leur accroissement. Je remercie d'ailleurs l'Assemblée nationale de l'avoir prévu et j'accepte bien volontiers.

Je suis également d'accord pour engager une réflexion sur la fiscalité écologique. Peut-on envisager une dation en paiement des droits de succession d'espaces naturels ? Ce serait intéressant pour le conservatoire du littoral et pour le patrimoine français. Par ailleurs, vous avez appelé mon attention sur les effets pervers de la fiscalité communale. J'y réfléchirai avec mes collègues du Gouvernement. C'est en effet un point très important.

Quant à votre remarque finale - je le dis avec modestie - je suis fier de mes services et fier de ce que nous avons réalisé dans l'année. Je suis très content du soutien que j'ai reçu ici et je pense la même chose que vous, monsieur le député.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Destot.

**M. Michel Destot.** Les déposes en hélicoptère ont été interdites par la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, mais nous sommes inquiets de voir certains élus et responsables locaux essayer de réouvrir le dossier pour les autoriser de nouveau dans certains sites. Ils mettent en avant l'argument d'une concurrence difficile face aux pays de l'arc alpin qui autorisent ces déposes et attirent une clientèle qui fuirait nos stations. Or, selon nos informations, l'Italie, qui dispose de soixante-dix points de dépose dans la seule vallée d'Aoste, serait prête à étudier le principe d'un arrêt des déposes dans les Alpes. Qu'en est-il de la Suisse ? Pourriez-vous nous indiquer où en est ce dossier important ?

En ce qui concerne le parc international du Mont-Blanc, des opposants se sont manifestés, là encore pour des raisons économiques, contre ce projet pourtant fort séduisant. Où en est-on ? Je sais que le Gouvernement a engagé une concertation sur place avec les élus locaux et avec les associations. Je m'en félicite. Pouvez-vous nous dire si ce dossier a des chances de déboucher rapidement dans l'avenir ? Quelle configuration et quel statut sont envisagés pour ce parc ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, j'ai participé récemment à la seconde rencontre italo-franco-suisse et nous avons décidé de nous revoir régulièrement.

Nous avons notamment avancé sur le projet du parc international qui constitue, vous le savez, une invention. En effet il n'en existe pas encore. Nous devons donc tout créer, et le statut, le règlement que nous élaborerons, fera foi. Inventons, certes, mais évitons les malentendus.

Il est parfaitement possible de développer cette action en assurant la protection de la nature. Dans certains parcs, les statuts diffèrent selon les zones. Là réside l'intérêt du travail que nous devons accomplir et de la concertation engagée à la fois en France, en Italie avec le Val d'Aoste et en Suisse avec le canton du Valais. D'ailleurs, M. Boroné, conseiller d'Etat chargé de la protection de l'environnement du Valais, a participé à la dernière réunion.

Je me suis déjà posé à plusieurs reprises la question des dépenses en hélicoptère. Un groupe de travail italo-franco-suisse composé de techniciens sera mis en place. Les Italiens étudient une réglementation sur ce sujet et nos amis suisses nous ont indiqué que, compte tenu de la faible quantité de touristes déposés par hélicoptère pour faire du ski - elle est marginale -, l'interdiction n'aurait vraisemblablement pas de grandes conséquences sur le tourisme. J'ai donc bon espoir d'aboutir à une harmonisation sur ce dossier.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

La parole est à M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Alain Richard, rapporteur général.** Il n'est pas fréquent que le rapporteur général ajoute son mot dans la discussion budgétaire d'un département ministériel. J'en profite pour dire que j'apprécie énormément le travail très approfondi qu'a accompli le rapporteur spécial, M. Michel Barnier. Mais je tiens à souligner que, de tous les budgets ministériels, c'est celui pour lequel est envisagée la plus forte augmentation, à la suite de la concertation entre le Gouvernement et la majorité.

Les augmentations que l'on peut prévoir se situent à deux niveaux.

Premièrement, sur les augmentations de dépenses qui restent possibles après l'évolution du solde de la loi de finances décidée en première partie, il y a dix jours, 65 millions de francs pourraient être ajoutés, si l'Assemblée en est d'accord, lors du vote de la deuxième partie. Ces crédits supplémentaires se répartiraient entre l'effort de recherche du ministère, la création de missions départementales de l'environnement et la remise à flot d'un établissement spécialisé, l'Institut national de la recherche chimique appliquée l'IRCHA, qui est un soutien technique important des actions d'environnement.

Par ailleurs, le président de la commission et moi-même estimons pouvoir affecter 20 millions de francs supplémentaires sur des actions qui sont plus courantes, en complément de crédits, c'est-à-dire les associations, les réserves, le Conservatoire du littoral, en faveur également du ministère de l'environnement, sur les crédits qui sont traditionnellement ajoutés, à la demande de la commission des finances, en fin de discussion de seconde partie.

Ceci, là encore, relève de la procédure normale.

Mais, compte tenu de l'importance des sommes en jeu, puisqu'il s'agit d'une augmentation supplémentaire de l'ordre de 15 p. 100 des crédits du ministère, qui porterait donc l'augmentation à 25 p. 100, il m'a paru légitime de le souligner et de demander l'accord de chacun dans cette assemblée. Cela étant, je ne doute pas que les collègues ici présents seront sensibles à mon appel, car leur présence dans ce débat prouve qu'ils sont attachés à la protection de l'environnement.

Enfin, je rappelle que la commission a été suivie par l'Assemblée dans le vote d'une augmentation des crédits du fonds national de développement national des aductions d'eau, qui représente un surcroît de crédits de 35 millions de francs, lesquels iront, pour l'essentiel, à des actions de soutien de l'environnement en matière d'assainissement en zone rurale.

Il est toujours possible d'espérer un complément ultime. Je souligne en particulier qu'il n'est pas à exclure que, dans la navette avec le Sénat, le relèvement du taux de prélèvement du F.N.D.A.E. soit encore un peu accru et que le produit final soit plus voisin de 50 millions de francs que de 35.

Il y a là, me semble-t-il, les conditions d'un constat de succès des différentes forces parlementaires qui se sont unies, sans crieries, ni polémiques entre elles, pour que le budget de l'environnement, qui était déjà en net progrès, progresse à un rythme plus rapide.

Nous pouvons nous réjouir d'un débat qui, à coup sûr, a été de qualité, qui avait été bien préparé en commission par le rapporteur spécial et sur lequel nous pourrions manifester par nos votes que, lorsqu'on obtient des succès de ce genre, on les consacre et on ne les boude pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite)

##### V. - Environnement

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre. V. - Environnement ».

##### ÉTAT B

###### Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 23 238 955 francs ;

« Titre IV : 3 030 744 francs. »

##### ÉTAT C

###### Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

##### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 93 298 000 francs ;

« Crédits de paiement : 33 600 000 francs. »

##### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (ACCORDÉES PAR L'ÉTAT)

« Autorisations de programme : 481 702 000 francs ;

« Crédits de paiement : 161 160 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état B.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	571
Nombre de suffrages exprimés .....	543
Majorité absolue .....	272
Pour l'adoption .....	280
Contre .....	263

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je vais mettre aux voix le titre IV.

Le groupe du Rassemblement pour la République maintient-il sa demande de scrutin public ?

**M. Jean-Marie Demange.** Nous la retirons, mais nous voterons contre le titre IV.

**M. le président.** Je mets donc aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

#### Après l'article 72

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle l'amendement n° 12, tendant à insérer un article additionnel après l'article 72.

Cet amendement, présenté par M. Alain Richard, rapporteur général, et M. Barnier, est ainsi rédigé :

« Après l'article 72, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présentera chaque année en annexe au projet de loi de finances et pour la première fois à compter du projet de loi de finances pour 1991 un état présentant l'ensemble des crédits inscrits dans la loi de finances de l'année en cours et dans le projet de loi de finances en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

« Cet état récapitulera également l'ensemble des dépenses des collectivités locales et des établissements publics au cours de l'année précédente. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Cet amendement adopté par la commission des finances a pour but de donner une base législative à l'annexe jaune qui présente l'ensemble des crédits budgétaires concourant à la protection de l'environnement et qui, jusqu'à présent, était régulièrement présentée au Parlement.

Cette annexe me paraît utile. Elle permet de juger de la cohérence de la politique d'environnement à l'échelle de l'ensemble du Gouvernement. Il nous paraît donc nécessaire qu'à l'avenir, non seulement sa parution devienne à nouveau régulière, mais encore qu'elle puisse être disponible au moment même du débat sur les crédits de l'environnement.

Peut-être son établissement sera-t-il l'occasion pour le secrétariat d'Etat de veiller à une meilleure coordination des interventions des différents ministères au titre de l'environnement, comme c'est d'ailleurs, théoriquement du moins, sa mission.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement accepte cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 12.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Départements et territoires d'outre-mer.

Annexe n° 9. - M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 924, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; tome I (Départements d'outre-mer), de M. Jean-Pierre Lapaire ; tome II (Territoires d'outre-mer), de M. Jean-Paul Virapoullé ; avis n° 925, tome III, de M. Guy Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

# ANNEXE AU PROCÈS VERBAL

## de la 1<sup>re</sup> séance

### du mercredi 8 novembre 1989

#### SCRUTIN (N° 204)

*sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1990  
(budget de l'environnement : moyens des services)*

Nombre de votants .....	571
Nombre de suffrages exprimés .....	543
Majorité absolue .....	272

Pour l'adoption .....	280
Contre .....	263

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (272) :

*Pour* : 272.

##### Groupe R.P.R. (131) :

*Contre* : 129.

*Non-votants* : 2. - MM. Robert Galley et Jean de Lipkowski.

##### Groupe U.D.F. (88) :

*Contre* : 87.

*Excusé* : 1. - M. Pierre Merli.

##### Groupe U.D.C. (41) :

*Contre* : 40.

*Abstention volontaire* : 1. - M. Bernard Bosson.

##### Groupe communiste (26) :

*Abstentions volontaires* : 26.

##### Non-inscrits (16) :

*Pour* : 8. - MM. Michel Carlelet, Serge Franchis, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppé, Claude Miquéu, Bernard Tapie, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver.

*Contre* : 7. - M. Léon Bertrand, Mme Yann Piat, MM. Alexis Pota, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, et André Thien Ah Koon.

*Abstention volontaire* : 1. - M. Elie Hoarau.

#### Ont voté pour

##### MM.

Maurice Aderah-Peuf  
Jean-Marie Alalaz  
Mme Jacqueline Alquier  
Jean Anciant  
Robert Anselin  
Henri d'Attilio  
Jean Auroux  
Jean-Yves Autelier  
Jean-Marc Ayrault  
Jean-Paul Bachy  
Jean-Pierre Baumier  
Jean-Pierre Balduyck  
Jean-Pierre Balligand  
Gérard Bapt  
Régis Baraila  
Claude Barande

Bernard Bardin  
Alain Barrau  
Claude Ba. Tolone  
Philippe Bassinet  
Christian Bataille  
Jean-Claude Bateux  
Umberto Battist  
Jean Beauvais  
Guy Béche  
Jacques Becq  
Roland Belx  
André Bellon  
Jean-Michel Belorgey  
Serge Beltrame  
Georges Benedetti  
Jean-Pierre Bequet  
Michel Bérégovoy

Pierre Bernard  
Michel Berson  
André Billardon  
Bernard Bloulac  
Jean-Claude Blln  
Jean-Marie Bockel  
Jean-Claude Bois  
Gilbert Bonnemaison  
Alain Bonnet  
Augustin Bonrepaux  
André Borel  
Mme Huguette Bouchardeau  
Jean-Michel Boucheron  
(Charente)  
Jean-Michel Boucheron  
(Ille-et-Vilaine)

Jean-Claude Boulard  
Jean-Pierre Bouquet  
Pierre Bourguignon  
Jean-Pierre Braine  
Pierre Brana  
Mme Frédérique Bredin  
Maurice Briand  
Alain Brune  
Mme Denise Cacheux  
Jean-Paul Calloud  
Alain Calmat  
Jean-Marie Cambacérés  
Jean-Christophe Cambadélis  
Jacques Cambolive  
André Capet  
Roland Carraz  
Michel Carlelet  
Bernard Carton  
Elie Castor  
Laurent Cathala  
Bernard Cauvin  
René Cazenave  
Aimé Césaire  
Guy Chanfrault  
Jean-Paul Chanteguet  
Bernard Charles  
Marcel Charmant  
Michel Charzat  
Guy-Michel Chauveau  
Daniel Chevallier  
Didier Chcuat  
André Clert  
Michel Coffineau  
François Colcombet  
Georges Colin  
Michel Crépeau  
Mme Martine David  
Jean-Pierre Desfontaine  
Marcel Dehoux  
Jean-François Delahais  
André Delattre  
André Delehedde  
Jacques Delhy  
Albert Denvers  
Bernard Derosier  
Freddy Deschaux-Beaume  
Jean-Claude Desseln  
Michel Destot  
Paul Dhaillet  
Mme Marie-Madeleine Dieulangard  
Michel Dinet  
Marc Dolez  
Yves Dollo  
René Dosière  
Raymond Douyère  
Julien Droy  
René Drouin  
Claude Ducert  
Pierre Ducout  
Jean-Louis Dumont  
Dominique Dupilet  
Yves Durand

Jean-Paul Durieux  
Paul Duvaléix  
Mme Janine Ecochard  
Henri Emmanuelli  
Pierre Esteve  
Laurent Fabius  
Albert Facon  
Jacques Fleury  
Jacques Floch  
Pierre Forgues  
Raymond Forni  
Alain Fort  
Jean-Pierre Fourré  
Michel Françaix  
Serge Franchis  
Georges Frèche  
Michel Fromet  
Claude Gaits  
Claude Galametz  
Bertrand Gallet  
Dominique Gambier  
Pierre Garmendia  
Marcel Garrouste  
Kamillo Gata  
Jean-Yves Gateaud  
Jean Gatel  
Claude Germon  
Jean Giovannelli  
Joseph Gourmelon  
Hubert Gouze  
Gérard Gouzes  
Léo Grézard  
Jean Guigné  
Jacques Guyard  
Charles Hernu  
Edmond Hervé  
Pierre Hiard  
François Hollande  
Roland Huguet  
Jacques Huyghues  
des Etages  
Gérard Istace  
Mme Marie Jacq  
Frédéric Jalton  
Jean-Pierre Joseph  
Noël Joseph  
Charles Josselin  
Alain Journet  
Jean-Pierre Kucheida  
André Labarrère  
Jean Laborde  
Jean Lacombe  
Pierre Lagorce  
Jean-François Lamarque  
Jérôme Lambert  
Michel Lambert  
Jean-Pierre Lapalre  
Claude Laréal  
Dominique Larifla  
Jean Laurain  
Jacques Lavédrine  
Gilbert Le Bris  
Mme Marie-France Lecuir  
Jean-Yves Le Dérian  
Jean-Yves Le Drian  
Jean-Marie Leduc  
Robert Le Foll

Bernard Lefranc  
Jean Le Garrec  
Jean-Marie Le Guen  
André Lejeune  
Georges Lemoine  
Guy Lengagne  
Alexandre Léontieff  
Roger Léron  
Alain Le Vern  
Mme Marie-Noëlle Lienemann  
Claude Lise  
Robert Loidi  
François Loncle  
Guy Lordinot  
Jeanny Lorgeoux  
Maurice Louis-Joseph-Dogué  
Jean-Pierre Luppé  
Bernard Madrelle  
Jacques Mahéas  
Guy Malandain  
Martin Malvy  
Thierry Mandon  
Philippe Marchand  
Mme Gilberte Marin-Moskovitz  
Roger Mas  
René Massat  
Marius Masse  
François Massot  
Didier Mathus  
Pierre Mauroy  
Louis Mermaz  
Pierre Métais  
Charles Metzinger  
Louis Mexandeau  
Henri Michel  
Jean-Pierre Michel  
Didier Mignaud  
Mme Hélène Mignon  
Claude Miquéu  
Gilbert Mitterrand  
Marcel Mocœur  
Guy Monjalon  
Gabriel Montcharmont  
Mme Christiane Mora  
Bernard Nayral  
Alain Néri  
Jean-Paul Nunzi  
Jean Oehler  
Pierre Ortet  
François Patrlat  
Jean-Pierre Péncaut  
Jean-Claude Peyronnet  
Michel Pezet  
Christian Pierret  
Yves Pillet  
Charles Plstre  
Jean-Paul Planchou  
Bernard Poignant  
Maurice Pouchon  
Jean Proveux  
Jean-Jack Queyranne  
Guy Ravier  
Alfred Recours  
Daniel Reiner  
Alain Richard

Jean Rigal  
Gaston Rimareix  
Roger Rinchet  
Alain Rodet  
Jacques  
Roger-Machart  
Mme Yvette Roudy  
René Rouquet  
Mme Ségolène Royal  
Michel Sainte-Marie  
Philippe Sanmarco  
Jean-Pierre  
Santa Cruz  
Jacques Santrot  
Michel Sapin  
Gérard Saumade

Robert Savy  
Bernard Schreiner  
(Yvelines)  
Roger-Gérard  
Schwartzzenberg  
Robert Schwint  
Patrick Sève  
Henri Sière  
Dominique  
Strauss-Kahn  
Mme Marie-Joséphe  
Sublet  
Michel Suchod  
Jean-Pierre Sueur  
Bernard Tapie  
Yves Tavernier

Jean-Michel Testu  
Pierre-Yvon Trémel  
Edmond Vacant  
Daniel Vaillant  
Michel Vauzelle  
Emile Vernaudon  
Joseph Vidal  
Yves Vidal  
Alain Vidalies  
Alain Vivien  
Marcel Wacheux  
Aloyse Warhouver  
Jean-Pierre Worms  
Emile Zuccarelli

Christian Kert  
Jean Kiffer  
Emile Köhl  
Claude Labbé  
Jean-Philippe  
Lachenaud  
Marc Laffineur  
Jacques Lafleur  
Alain Lamassoure  
Edouard Landrain  
Philippe Legras  
Auguste Legros  
Gérard Léonard  
François Léotard  
Arnaud Lepereq  
Pierre Lequiller  
Roger Lestas  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Gérard Longuet  
Alain Madelin  
Jean-François Mancel  
Raymond Marcellin  
Claude-Gérard Marcus  
Jacques Masdeu-Arus  
Jean-Louis Masson  
Gilbert Mathieu  
Pierre Mauger  
Joseph-Henri  
Maujoui du Gasset  
Alain Mayoud  
Pierre Mazeaud  
Pierre Méhaignerie  
Georges Mesmin  
Philippe Mestre  
Michel Meylan  
Pierre Micaut  
Mme Lucette  
Michaux-Chevry  
Jean-Claude Mignon  
Charles Millon  
Charles Miossec

Mme Louise Moreau  
Alain Moyné-Bressand  
Maurice -  
Nénou-Pwataho  
Jean-Marc Nesme  
Michel Noir  
Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Michel d'Ornano  
Charles Paccou  
Arthur Paecht  
Mme Françoise  
de Panafieu  
Robert Pandraud  
Mme Christiane Papon  
Mme Monique Papon  
Pierre Pasquini  
Michel Pelchat  
Dominique Perben  
Régis Perbet  
Jean-Pierre  
de Peretti della Rocca  
Michel Péricard  
Francisque Perrut  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Philibert  
Mme Yann Piat  
Etienne Plote  
Ladislas Poniatowski  
Bernard Pons  
Alexis Pota  
Robert Poujade  
Jean-Luc Prael  
Jean Proriot  
Eric Raoult  
Pierre Raynal  
Jean-Luc Reltzer  
Marc Reymann  
Lucien Richard  
Jean Rigaud  
Gilles de Robien

Jean-Paul  
de Rocca Serra  
François Rochebloine  
André Rossi  
José Rossi  
André Rossinat  
Jean Royer  
Antoine Rufenacht  
Francis Saint-Elhier  
Rudy Salles  
André Santini  
Nicolas Sarkozy  
Mme Suzanne  
Sauvaigo  
Bernard Schreiner  
(Bas-Rhin)  
Philippe Séguin  
Jean Seitzinger  
Maurice Sergheraert  
Christian Spiller  
Bernard Stasi  
Paul-Louis Teauillon  
Michel Terrot  
André Thien Ah Koon  
Jean-Claude Thomas  
Jean Tiberi  
Jacques Toubon  
Georges Tranchant  
Jean Ueberschlag  
Léon Vachet  
Jean Valleix  
Philippe Vasseur  
Gérard Vignoble  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullé  
Robert-André Vivien  
Michel Voisin  
Roland Vuillaume  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer  
Adrien Zeller

**Ont voté contre**

Mme Michèle  
Alliot-Marie  
MM.  
Edmond Alphandéry  
René André  
Philippe Auberger  
Emmanuel Aubert  
François d'Aubert  
Gautier Audinot  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne  
Bachelot  
Patrick Balkany  
Edouard Balladur  
Claude Barate  
Michel Barnier  
Raymond Barre  
Jacques Barrot  
Mme Michèle Barzach  
Dominique Baudis  
Jacques Baumel  
Henri Bayard  
François Bayrou  
René Beaumont  
Jean Bégault  
Pierre  
de Benouville  
Christian Bergelin  
André Berthol  
Léon Bertrand  
Jean Besson  
Claude Birraux  
Jacques Blanc  
Roland Blum  
Franck Borotra  
Bruno Bourg-Broc  
Jean Bousquet  
Mme Christine Boutin  
Loïc Bouvard  
Jacques Boyon  
Jean-Guy Branger  
Jean Briane  
Jean Brocard  
Albert Brochard  
Louis de Broissia  
Christian Cabal  
Jean-Marie Caro  
Mme Nicole Catala  
Jean-Charles Cavaille  
Robert Cazalet  
Richard Cazenave  
Jacques  
Chaban-Delmas

Jean-Yves Chamard  
Jean Charbonnel  
Hervé de Charette  
Jean-Paul Charrière  
Serge Charles  
Jean Charroppin  
Gérard Chasseguet  
Georges Chavanes  
Jacques Chirac  
Paul Chollet  
Pascal Clément  
Michel Cointat  
Daniel Colin  
Louis Colombani  
Georges Columbier  
René Couannau  
Alain Cousin  
Yves Coussain  
Jean-Michel Couve  
René Couveinhes  
Jean-Yves Cozan  
Henri Cuq  
Jean-Marie Daillet  
Olivier Dassault  
Mme Martine  
Daugreilh  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Arthur Dehaine  
Jean-Pierre Delalande  
Francis Delattre  
Jean-Marie Demange  
Jean-François Deniau  
Xavier Deniau  
Léonce Deprez  
Jean Desanlis  
Alain Devaquet  
Patrick Devedjian  
Claude Dhinnin  
Willy Diméglio  
Eric Dolige  
Jacques Dominati  
Maurice Douset  
Guy Drut  
Jean-Michel  
Dubernard  
Xavier Dugoin  
Adrien Durand  
Georges Durand  
Bruno Durieux  
André Durr  
Charles Ehrmann  
Christian Estrosi

Jean Falala  
Hubert Falco  
Jacques Farran  
Jean-Michel Ferrand  
Charles Fèvre  
François Fillon  
Jean-Pierre Feucher  
Edouard  
Frédéric-Dupont  
Yves Fréville  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Gaillard  
Gilbert Gantier  
René Garrec  
Henri de Gastines  
Claude Gattignol  
Jean de Gaulle  
Francis Geng  
Germain Gengenwin  
Edmond Gerrer  
Michel Giraud  
Jean-Louis Goasduff  
Jacques Godfrain  
François-Michel  
Gonnot  
Georges Gorse  
Daniel Goulet  
Gérard Grignon  
Hubert Grimaud  
Alain Griotteray  
François  
Grussenmeyer  
Ambroise Guellec  
Olivier Guichard  
Lucien Guichon  
Jean-Yves Haby  
François d'Harcourt  
Pierre-Rémy Houssin  
Mme Elisabeth Hubert  
Xavier Hunault  
Jean-Jacques Hyst  
Michel Inchauspé  
Mme Bernadette  
Isaac-Sibille  
Denis Jacquat  
Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Jean-Jacques Jegou  
Alain Jonemann  
Didier Julia  
Jain Juppé  
Gabriel Kasperelt  
Aimé Kerguéris

**Se sont abstenus volontairement**

MM.  
Gustave Ansart  
François Asensi  
Marcelin Berthelot  
Alain Bocquet  
Bernard Bosson  
Jean-Pierre Brard  
Jacques Brunhes  
André Duroméa  
Jean-Claude Gaysnot

Pierre Goldberg  
Roger Gouhier  
Georges Hige  
Guy Hermier  
Elic Hoarau  
Mme Muguet  
Jacquaint  
André Lajoinie  
Jean-Claude Lefort  
Daniel Le Meur

Paul Lombard  
Georges Marchais  
Gilbert Millet  
Robert Montdargent  
Ernest Moutoussamy  
Louis Pierna  
Jacques Rimbault  
Jean Tardito  
Fabien Thiémé  
Théo Vial-Massat

**N'ont pas pris part au vote**

MM. Robert Galley et Jean de Lipkowskl.

**Excusé ou absent par congé**

(En application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement)

M. Pierre Merli.

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

M. Alexis Pota, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

M. Michel Voisin, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

